

Séance de la soirée du 8 septembre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président  
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET  
D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS  
À THETFORD MINES, KINNEAR'S MILLS ET SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF  
PAR 3Ci ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 8 septembre 2009 à 19h  
Club Aramis  
912, chemin Mont-Granit Ouest  
Thetford Mines

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
COMITÉ DE CITOYENS DE KINNEAR'S MILLS .....	8
M. Paul Vachon	
Mme MICHELLE BLAIS.....	10
VILLE DE THETFORD MINES .....	11
M. René Soucy	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF .....	12
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR .....	13
M. Robert Vincent	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS (suite)	
Mme PIERRETTE CARDINAL ET M. DENIS MÉNARD.....	22
REPRISE DE LA SÉANCE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme HÉLÈNE GAGNON .....	24
M. JEAN-PIERRE MALO.....	30
Mme SOLANGE TRÉPANIER.....	40
Mme PAULETTE BOLDUC .....	52
Mme LOUISE SAILLANT.....	59
M. PIERRE LABRANCHE .....	63
M. DAVID DUBOIS.....	74
Mme ROSANNE CÔTÉ .....	78
M. JEAN BÉDARD .....	84
Mme EDNA CUSTEAU.....	90
Mme MARISOL BROCHU .....	106
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme MARISOL BROCHU (suite) .....	108
Mme CLAIRE BROCHU .....	117
Mme NICOLE HUPPÉ .....	122

**SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2009**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette première partie d'audience publique portant sur le projet d'aménagement du Parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf. Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission d'enquête sur Internet au moyen de la Webdiffusion en mode audio et en direct.

10 Je suis Pierre Fortin et je présiderai cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp.

15 Je serai secondé par le commissaire Louis Dériger.

Permettez-moi de vous faire la lecture du mandat reçu par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en date du 30 juillet 2009. Cette lettre est adressée au président du BAPE, monsieur Pierre Renaud:

20 "Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement du Parc éolien Des Moulins par 3Ci inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

25 "Le mandat du Bureau débutera le 8 septembre 2009.

30 "Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

"Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments."

35 Et c'est signé Line Beauchamp.

Le président du BAPE, monsieur Pierre Renaud, nous a donc confié le présent mandat d'enquête et d'audience publique. Il faut rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet, et de proposer à la ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce dernier.

45 À cette fin, la Commission a, outre sa responsabilité d'enquêter, celle de faciliter l'accès  
au public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet, et recueillir l'opinion des personnes  
intéressées. De plus, la Commission examinera, dans une perspective de développement  
durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux  
supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

50 Ainsi, dans le cadre de la Loi sur le développement durable qui engage les ministères et  
organismes du gouvernement du Québec à déterminer les actions qu'ils mèneront pour  
contribuer à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale, le BAPE s'est donné un plan d'action et  
une démarche d'analyse, permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des  
55 seize (16) principes de la loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur  
démarche d'analyse.

Enfin, la présente Commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires  
nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Mon collègue monsieur Dériger et  
moi-même, nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie des  
60 membres du Bureau. Cela signifie notamment que la Commission a un devoir de neutralité,  
d'impartialité et de réserve, et qu'elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en  
suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

À cet effet, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de  
65 désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes  
méprisantes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la  
meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Il y a lieu de préciser que parallèlement aux travaux de la Commission d'enquête, le  
70 présent projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère du  
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À partir de ces deux (2) analyses, la  
ministre fera une recommandation au Conseil des ministres. Par la suite, le gouvernement du  
Québec prendra une décision sur le projet.

75 C'est dans ce contexte qu'a été instituée cette Commission d'enquête et d'audience  
publique qui effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la Loi  
sur la qualité de l'environnement du Québec. Pour les personnes intéressées à obtenir plus de  
renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à  
l'arrière où une documentation pertinente est disponible.

80 Le mandat de la Commission d'enquête débute aujourd'hui le 8 septembre 2009, et il sera  
d'une durée maximale de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE sera remis à la ministre du  
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 8 janvier 2010.

85 Permettez-moi de vous présenter un aperçu du déroulement de cette première soirée qui  
se déroulera selon nos règles de procédure. De façon à favoriser un débat éclairé, serein et

100 respectueux, j'expliquerai les règles générales ainsi que la façon de procéder. Ensuite, je  
présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis, les  
requérants seront invités à exprimer les motifs de leur requête. Enfin, j'inviterai le représentant  
90 du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet.

Une pause d'environ quinze (15) minutes suivra la présentation du promoteur. C'est à ce  
moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser  
des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans  
95 l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

L'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première débute ce soir et la  
Commission siégera au fur et à mesure de ses besoins. L'objectif de cette première partie  
d'audience vise à compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission  
100 ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des  
réponses du promoteur, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des  
personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et  
d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

105 Les personnes qui suivent nos travaux par Internet pourront elles aussi poser des  
questions par courriel lors de l'audience publique et ce, jusqu'au 10 septembre inclusivement. La  
première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants mais bien les questions qu'ils  
désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais  
plutôt que nous l'entendrons seulement en deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le  
110 5 octobre prochain.

C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Je vous demande  
d'ailleurs de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire à la  
coordonnatrice à l'arrière, madame Renée Poliquin. Cela facilitera la logistique de la deuxième  
115 partie de l'audience.

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous  
devriez nous faire parvenir vos mémoires quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de  
l'audience, soit au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre.

120 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous échangerons avec vous afin de  
bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la  
Commission d'enquête sans le présenter, ou opter uniquement pour une présentation verbale de  
votre position sur le projet. Ces trois (3) options sont donc possibles, signalez-le à madame  
125 Renée Poliquin, dans la mesure du possible deux (2) semaines avant la deuxième partie de  
l'audience publique.

À la fin de l'audience publique, la Commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses  
recherches pour compléter son examen. Dans un tel cas, les questions et réponses ainsi que les

130 nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront  
accessibles dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et  
également dans le site Web du BAPE.

135 De plus, tous les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la  
Commission dans le contexte du mandat, peuvent être consultés dans les centres de  
consultation, dans le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec et à la Bibliothèque des  
sciences juridiques de l'UQAM.

140 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions seront  
disponibles dans le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation, environ une  
semaine après la première partie de l'audience publique.

145 Je vais maintenant expliquer comment nous allons procéder ce soir et lors des autres  
séances de la première partie de l'audience publique. Voyons la disposition de la salle! Au  
centre, face à vous, la Commission d'enquête; à gauche, la table des analystes, madame Julie  
Crochetière et Maude Durand; les personnes-ressources; madame Denise Proulx, la sténotypiste  
qui s'occupe des transcriptions; à l'arrière, vous avez l'équipe de la Commission; et à ma droite,  
celle du promoteur; et devant vous, la table où vous pourrez venir poser des questions.

150 L'inscription pour les questions, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, se fait à l'arrière  
auprès de la conseillère madame Julie Olivier. Le registre pour ce soir sera ouvert à la première  
pause. Deux (2) questions sont admises par intervention. Cette règle a pour but de permettre un  
plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous êtes bien sûr les bienvenus de  
vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet.

155 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions; les seuls préambules  
acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu,  
mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des  
représentants du promoteur pour obtenir l'information supplémentaire dans la foulée de cette  
160 question.

165 Toutes les questions du public comme les réponses doivent m'être adressées. Je  
dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une  
autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par le  
commissaire Dériger, les porte-parole sont invités à lui répondre directement.

170 Les questions qui ne peuvent obtenir de réponse immédiate du promoteur ou des  
personnes-ressources, parce que nécessitant une recherche ou un développement, devront être  
traitées avec diligence. La Commission se chargera d'obtenir les réponses lors des séances  
ultérieures ou par écrit. Ces réponses feront partie du dossier et seront rendues publiques.

175 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la Commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

180 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, ou sera renvoyée à la personne qui la fournit sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

185 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout avec la Commission.

190 Il n'est pas nécessaire de déposer un document ou d'en demander le dépôt pour attirer notre attention sur le contenu que vous désirez mettre en lumière. Ainsi, vous pouvez seulement nous communiquer les références à un document, et la Commission examinera son contenu comme elle le fait pour les documents déposés.

195 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire et le remettre à l'arrière au personnel.

200 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter la Commission d'enquête, j'avais commencé tout à l'heure! Tout d'abord, madame Maude Durand, Julie Crochetière; la coordonnatrice madame Renée Poliquin qui est à l'arrière; Julie Olivier qui est la conseillère en communication; et évidemment, nos travaux sont soutenus par madame Nancy Deschênes qui est agente de secrétariat.

205 L'organisation technique et la logistique des séances publiques sont sous la responsabilité du Centre de services partagés du Québec. Le responsable de la logistique est monsieur Richard Grenier ici, et il est accompagné de Michel Filteau, technicien du son. Et madame Denise Proulx assure le travail de la sténotypie, juste ici en avant.

210 Je vous présente également monsieur Pierre Dufour qui est à l'arrière, ici de côté, qui assure la Webdiffusion de nos séances. De plus, comme vous avez pu le constater, nous avons quelques caméras dans la salle ce soir; il y en a une ici devant moi et l'autre est sur le coin là-bas, parce que monsieur Dufour va faire des tests destinés à l'usage exclusif du Bureau d'audiences publiques en environnement, afin de pouvoir éventuellement offrir une Webdiffusion

215 audio et vidéo, à partir de notre site Web. Si les gens se sentent importunés, ils n'ont qu'à le souligner à l'arrière de la salle.

J'invite maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe. Monsieur Robert Vincent, on vous écoute!

220 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Merci monsieur le Président. Donc à ma gauche Robert Demers de SNC-Lavalin; à ma droite Sébastien Dumont et Jean-François Beaulieu de 3Ci; à l'arrière en support Pierre-Luc Cormier, Marc-Antoine Vincent et Christine Martineau de SCN-Lavalin.

225

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

230 Maintenant, je vais aller du côté des personnes-ressources. Donc je demanderais au ministère du Développement durable.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

235 Oui bonsoir. Donc mon nom est Céline Dupont de la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis la porte-parole du ministère dans le cadre de cette audience publique. Je suis également chargée de projet pour le Parc éolien Des Moulins, donc c'est moi qui coordonne la procédure d'analyse pour ce projet.

240

Ce soir, deux (2) collègues m'accompagnent. Il s'agit tout d'abord de monsieur Denis Talbot qui est coordonnateur des projets énergétiques à la Direction des évaluations environnementales, qui est juste derrière moi, ainsi que monsieur Pascal Sarrazin de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, qui est dans la salle présentement et qui demeure disponible au besoin. Monsieur Sarrazin sera parmi nous ce soir ainsi qu'aux deux (2) séances de demain.

245

Et finalement, monsieur Mario Dessureault ingénieur, spécialiste en climat sonore, sera présent avec nous demain soir uniquement.

250

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

255 Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.



**PAR M. NORMAND LATOUR:**

260 Oui bonjour. Mon nom est Normand Latour, je suis biologiste à la Direction de l'expertise  
de la Direction régionale Chaudière-Appalaches-Capitale-Nationale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

265 Et est-ce que vous êtes accompagné de d'autres personnes?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

270 Oui. Je suis accompagné de Louis Madore qui est le coordonnateur régional pour le  
dossier éolien à la Direction des affaires régionales, et également de monsieur Richard Poirier du  
secteur Énergie du ministère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

275 Merci beaucoup.

Du côté de la MRC des Appalaches.

**PAR M. ALAIN GRAVEL:**

280 Monsieur le Président bonsoir. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier,  
MRC des Appalaches.

285 Je suis accompagné de monsieur Jacques Thibodeau aménagiste principal de la MRC, et  
de monsieur Marc-Alexandre Brousseau de la Société de développement économique de la  
région de Thetford pour les volets développement économique et main-d'œuvre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290 Du côté de la Ville de Thetford Mines.

**PAR Mme GINA TURGEON:**

295 Gina Turgeon, directrice du Service d'urbanisme à la Ville de Thetford Mines, et je suis  
accompagnée dans la salle par monsieur René Soucy, directeur général de la Ville.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

300 Je dois souligner aussi la présence des représentants d'Hydro-Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux qui sont dans la salle, dans l'assistance, et qui seront avec nous en avant demain, ainsi qu'un représentant des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

305 Nous avons aussi avisé par écrit d'autres ministères et organismes au cas où on aurait besoin d'un volet de leur expertise. Il s'agit entre autres d'Environnement Canada, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ainsi que Tourisme région de Thetford.

310 Je vous précise que certains représentants des municipalités ne pouvaient être présents ce soir puisque des assemblées du conseil municipal ont lieu en même temps que l'audience. Ils seront par contre présents lors des prochaines séances.

315 J'invite maintenant chaque requérant à présenter sa demande d'audience publique et à lire sa requête. Je leur demande de s'en tenir strictement aux motifs présentés à la ministre puisque les mémoires et les opinions sur le projet sont attendus en seconde partie de l'audience publique. Je demande la collaboration de chacun, et je me réserve le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture de votre requête originale.

320

---

**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS  
COMITÉ DE CITOYENS DE KINNEAR'S MILLS**

325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout d'abord, j'inviterais le représentant du Comité de citoyens de Kinnear's Mills. Vous pouvez vous nommer s'il vous plaît!

330 **PAR M. PAUL VACHON:**

Oui, bonsoir. Mon nom est Paul Vachon, je suis citoyen de Kinnear's Mills.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

335

Non, non. Est-ce que vous êtes le représentant du Comité des citoyens de Kinnear's Mills?

**PAR M. PAUL VACHON:**

340

Oui, on m'a délégué pour lire la lettre, un résumé de la lettre à madame la ministre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

345           Excellent.

**PAR M. PAUL VACHON:**

350           Alors c'est un résumé de la lettre qui était assez longue, alors je vais aller immédiatement au but.

355           Le Comité de citoyens de Kinnear's Mills estime que des audiences publiques sur l'environnement avec enquête sont nécessaires afin que les résidants des secteurs visés par le projet soient en mesure d'exprimer leurs préoccupations.

360           En fait, plusieurs éléments justifient la tenue de ces audiences, notamment les suivants: le non-respect des orientations et politiques gouvernementales, de lois et de règlements, l'évaluation de l'acceptabilité sociale, l'omission de six (6) éléments dans l'étude d'impact.

365           En effet, le projet éolien Parc Des Moulins ne respecte pas toutes les orientations du gouvernement, ni l'article 27 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles concernant les érablières. Il n'est pas encadré par une réglementation claire au sujet des érablières. Il se soustrait au règlement numéro 108 de la MRC des Appalaches, et il compromet par le fait même l'atteinte des objectifs d'aménagement durable de la forêt privée.

370           De plus, la méthode employée pour évaluer l'acceptabilité sociale du projet est biaisée en faveur des acteurs qui bénéficieront de retombées économiques.

375           Finalement, l'étude d'impact néglige plusieurs éléments à savoir: l'obligation de démantèlement, la privation de l'accès Internet à haute vitesse, la menace à l'alimentation en eau potable, la nuisance sonore, la menace à la santé publique et les incidences négatives sur l'économie régionale.

380           Afin que les questions demeurées en suspens soient examinées par des experts de façon consciencieuse et en toute impartialité, le Comité de citoyens de Kinnear's Mills vous prie instamment, tel que vous le permet votre fonction, de charger le BAPE de tenir des audiences publiques relatives au projet Parc Des Moulins et de mener des recherches approfondies au sujet des six (6) éléments négligés par l'étude d'impact.

385           Vous en remerciant très chaleureusement, veuillez agréer, etc.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

385           Merci beaucoup.

---

**MICHELLE BLAIS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

390           Maintenant, j'inviterais madame Pierrette Cardinal ou monsieur Denis Ménard, est-ce qu'ils sont dans la salle? Regardez, ils sont pas dans la salle!

              OK, donc j'inviterais madame Michelle Blais qui, je crois, madame Blais, vous allez parler au nom de cent quarante (140) personnes?

395

**PAR Mme MICHELLE BLAIS:**

              Tout à fait. Alors je suis effectivement Michelle Blais, représentante de cent quarante (140) écrivains.

400

              Alors madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. L'objet de la demande, c'est une demande de tenue d'audience publique au sujet du projet Des Moulins.

405           "Madame la Ministre, un projet de parc éolien industriel est susceptible de voir le jour dans la municipalité où je réside.

              "Attendu que les citoyens n'ont pu s'exprimer quant à la désirabilité d'un tel projet dans les municipalités visées par le projet, à savoir Kinnear's Mills, Saint-Jean-de-Brébeuf et Thetford Mines secteur de Pontbriand;

410

              "Attendu que les études commandées par le promoteur 3Ci sont incomplètes;

415           "Attendu que les citoyens ne possèdent ni les compétences, ni les moyens financiers nécessaires pour réaliser une contre-expertise;

              "Attendu que l'acériculture est partie prenante de notre économie locale et que le projet menace l'intégrité de certaines érablières;

420           "Attendu que certains endroits font partie du patrimoine et constituent des sites et lieux historiques désignés;

425           "Attendu que la majorité des citoyens dépendent de puits et de sources d'eau potable et que les travaux d'aménagement des éoliennes risquent de perturber grandement l'écoulement naturel des eaux;

"Attendu qu'il est prévu de construire ces éoliennes à cinq cents mètres (500 m) des résidences et qu'aucune résidence n'est située à moins de huit cents mètres (800 m) d'éoliennes dans les projets pilotes en Gaspésie;

430

"Je vous demande de bien vouloir ordonner la tenue d'audience publique relativement à ce projet.

435

"Vous en remerciant très sincèrement à l'avance, je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués."

Signée par cent quarante (140) résidents.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

440

Merci beaucoup madame Blais, qui parlait au nom de cent quarante (140) personnes qui ont acheminé à la ministre la même lettre. Et pour sauver un peu de temps, pour éviter de répéter cent quarante (140) fois la même lettre, on a convenu de la lire une seule fois pour vous permettre, pour permettre à tous les participants d'avoir plus de temps pour poser des questions.

445

---

**VILLE DE THETFORD MINES**

450

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur René Soucy, directeur général de la Ville de Thetford.

Bonjour monsieur Soucy.

455

**PAR M. RENÉ SOUCY:**

Bonjour monsieur le Président. Je vous lirai la résolution 2009-216 adoptée par le conseil le 6 juillet.

460

"Attendu que la compagnie 3Ci a déposé une étude d'impact sur leur projet d'implantation de soixante-dix-huit (78) éoliennes sur le territoire de Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf;

465

"Attendu que la Ville de Thetford Mines considère que ce projet est majeur et qu'il marquera le paysage et la communauté pour les prochaines décennies;

"Attendu que la Ville de Thetford Mines souhaite la réalisation de ce projet dans les meilleures conditions;

470 "Attendu que la Ville de Thetford Mines a procédé à plusieurs rencontres d'information et qu'elle a perçu une certaine préoccupation de la part de ses citoyens sur ce projet;

"Attendu que le BAPE a procédé à une rencontre d'information sur ce projet et que la Ville de Thetford Mines a perçu une certaine préoccupation de la part de ses citoyens sur ce projet;

475

"Attendu que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est une organisation indépendante;

480 "Attendu que la Ville de Thetford Mines souhaite obtenir l'avis du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant les impacts environnementaux et sociaux de ce projet.

"En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu que la Ville de Thetford Mines demande que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tienne des audiences publiques sur le projet de la firme 3Ci d'implanter des éoliennes sur son territoire."

485

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Soucy.

490

---

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

495

Maintenant, il y a aussi une requête qui a été signifiée par le maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf. Comme il est en conseil municipal, il m'a demandé de lire la lettre qu'il avait acheminée au cabinet de la ministre en date du 8 juillet 2009.

500

"Bonjour, la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf, directement impliquée dans le projet éolien du Parc Des Moulins, demande une audience publique sur ce projet.

"Les motifs de cette demande viennent du fait que la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf tient à ce que tous les citoyens de la municipalité puissent exprimer leur opinion sur les aspects positifs et négatifs de ce projet.

505

"Quant à l'intérêt de la municipalité, il va de soi que c'est son rôle de ne rien laisser sans réponse surtout pour un projet de cette envergure."

510

Ça, c'était les personnes qui ont initié l'audience publique.

515 Regardez, pour la lettre qui avait été acheminée par madame Cardinal et monsieur Ménard, comme on n'a pas eu de nouvelles – souvent le président de la Commission peut en faire le résumé – mais comme on n'a pas eu de communication encore avec eux, on va attendre de voir s'ils la maintiennent toujours. Si oui, elle sera disponible sur notre site Internet.

---

520 **PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**  
**3Ci ÉNERGIE ÉOLIENNE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

525 La parole est maintenant au promoteur, monsieur Robert Vincent de 3Ci qui présentera son projet durant environ quinze (15) à vingt (20) minutes.

Après cette présentation, nous ferons une pause de quinze (15) minutes, et le registre sera ouvert pour pouvoir vous inscrire.

530 Donc monsieur Vincent, la parole est à vous!

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

535 Monsieur le Président, je vais donc laisser monsieur Demers de SNC faire un sommaire du projet.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

540 Alors bonsoir. Je suis Robert Demers, je suis biologiste de formation et directeur de projet pour les projets éoliens chez SNC-Lavalin, et plus particulièrement sur le dossier que nous vous présentons ce soir.

545 D'abord sommairement, la justification du projet! Il y a eu un décret gouvernemental en 2005 pour demander à Hydro-Québec Distribution d'acheter pour deux mille mégawatts (2000 MW) d'énergie éolienne par appel d'offres.

Le projet Des Moulins a été retenu par Hydro-Québec pour respecter dans ce sens de respecter le décret qui avait été émis par le gouvernement.

550 Présentation de 3Ci en premier lieu! Donc c'est une compagnie qui a été fondée en 1996 et son rôle, ses principales activités sont le développement intégré, construction, exploitation de projets d'énergie renouvelable.

555 Elle est constituée d'une équipe multidisciplinaire spécialisée du côté des vents, conception, construction et opération de parcs éoliens.

560 Actuellement, elle a pour trois cent dix-huit mégawatts (318 MW) de projets en développement. Et des projets en exploitation, il y en a pour cent huit mégawatts (108 MW), ce sont les projets de Murdochville qui sont situés de chaque côté de la ville de Murdochville, c'est deux (2) projets de cinquante-quatre mégawatts (54 MW) qui ont été faits dans les années 2004-2005.

565 Description du projet! Le projet est constitué de soixante-dix-huit (78) éoliennes Enercon E-82. Le E-82 signifie le modèle mais c'est aussi la longueur, ou le diamètre si vous voulez, du rotor de l'éolienne comme tel.

570 On parle de machines d'éoliennes d'une puissance de chacune deux mégawatts (2 MW), ce qui fait donc un projet de cent cinquante-six mégawatts (156 MW) dans son ensemble. Soixante-dix-huit (78) éoliennes, cent cinquante-six mégawatts (156 MW).

Il est dans les territoires urbains de Saint-Jean-de-Brébeuf, Kinnear's Mills et Thetford Mines.

575 Ce projet-là représente plus de quatre cents millions de dollars (400 M\$) d'investissements dans le global, avec des compensations annuelles directes au niveau des municipalités et des propriétaires de deux millions de dollars (2 M\$) par année.

580 Deux cents (200) emplois sont projetés en phase construction. Disons dans le maximum, on va avoir environ deux cents (200) personnes, mais selon les différentes phases du projet, on comprend qu'éventuellement il peut y en avoir moins, ou d'une manière plus pointue un peu plus.

585 Il y a vingt (20) emplois en exploitation. Vingt (20) emplois en exploitation, ce sont des gens qui vont devoir s'assurer de la maintenance si vous voulez, ou de l'opération de la machine, de s'assurer qu'elle fonctionne bien et d'aller en prévention pour éviter des problèmes futurs.

590 Retombées économiques régionales! Il y a eu création dès le début de ce projet-là d'un comité de maximisation des retombées économiques. Ce qui est important, c'est un comité qui a été mis en place pour s'assurer qu'il y ait le plus possible de retombées économiques qui demeurent dans la région, soit par des fournisseurs, des compagnies qui opèrent sur le territoire, ou des gens qui veulent travailler comme spécialistes, comme manœuvres, comme camionneurs ou peu importe.

595 La machine Enercon, on parle d'un rotor de quatre-vingt-deux mètres (82 m), ça c'est le rotor dans son ensemble, donc c'est des trois (3) pales, ça représente un diamètre de quatre-vingt-deux mètres (82 m).



600 La tour est constituée de sections de béton à sa base. Pour vous donner une image, à la base ça correspond peut-être à peu près aux dimensions d'un silo que vous avez sur les fermes agricoles. Et la dernière section de la tour, elle, c'est une section qui est en acier. Capacité maximale de deux mégawatts (2 MW) lorsqu'elle marche à pleine capacité.

605 La particularité de l'Enercon, par rapport à d'autres machines, et c'est ce pourquoi le promoteur a orienté son choix vers cette machine-là, c'est une machine qui n'a pas de rouage d'entraînement si vous voulez à l'intérieur. Donc c'est direct, il y a pas ce qu'on appelle un "gearbox", qui fait en sorte de diminuer les bruits à la source. Et puis aussi, ça fait une machine qui est beaucoup plus fiable, parce qu'il y a beaucoup moins de pièces mobiles à l'intérieur de cette machine-là.

610 Principales préoccupations environnementales lors des premières rencontres publiques qui ont eu lieu! D'abord, au niveau de l'économie locale et régionale – ça a été soulevé d'ailleurs dans des demandes d'audiences – la question des paysages, l'ambiance sonore, le bruit, milieu forestier agricole – on en a fait référence aussi tantôt – le récréotourisme et les télécommunications. Ce sont les principaux éléments qui nous sont apparus importants dès 2007 au début de l'étude d'impact.

615 Il y a eu plusieurs consultations d'effectuées dans le cadre de cette étude d'impact là. J'ai mis une liste ici, je les nommerai pas toutes et tous, de toute façon une copie du Power Point que je vous présente va être disponible à l'arrière de la salle et sur le site Web. Donc on parle des MRC, des municipalités, Conseil régional en environnement, les différents ministères autant au 620 niveau central que les bureaux régionaux, les ministères fédéraux aussi, différentes banques de données, l'aéroport de Thetford Mines, et la Société de développement économique de Thetford Mines.

625 Séances d'information! Depuis le début du processus, il y a eu une dizaine de séances d'information qui se sont tenues sur l'ensemble du territoire. De plus, il y a eu une visite d'organisée d'un parc éolien existant et qui fonctionne, pour que les gens sentent très bien c'est quoi un projet éolien, puis c'est quoi les principaux problèmes qui peuvent être reliés au projet éolien au niveau bruit, paysage. Donc d'aller voir tel quel sur le terrain.

630 Il y a eu plusieurs rencontres avec les entrepreneurs, avec l'UPA, les propriétaires et le milieu local. Il y a eu des conférences aussi de presse et entrevues radiophoniques.

635 Au niveau de l'étude d'impact! Elle est rendue publique pour commentaires avant le MDDEP. Ça, le promoteur y a tenu et c'est à peu près une des premières, je crois. L'étude d'impact, avant qu'elle soit déposée officiellement et qu'elle soit rendue publique par le BAPE, le promoteur l'a rendue publique sur le site Web qui a été monté sur le projet comme tel.

640

Donc dès le départ, par souci de transparence, les gens ont pu consulter cette étude d'impact là, puis ça a été au moins six (6) mois à l'avance, donc dès le mois de janvier dernier. Sur le site Internet et les trois (3) hôtels de ville, vous avez cette étude-là qui a été déposée.

645

Presses locale et régionale! En 2007, il y a eu vingt-huit (28) articles sur le projet, dix-huit (18) articles en 2008 et dix (10) en 2009. Il y a eu le comité de maximisation – tantôt je vous en ai vaguement parlé – avec le lancement d'un site Web particulier au projet Des Moulins, publication d'un bulletin d'information à la population, et le promoteur est présent sur le territoire depuis 2007, depuis le début de son étude en fait.

650

Zones de restriction d'éoliennes! C'est un paramètre qui est important parce que ça, ça va faire en sorte éventuellement de diminuer les impacts possibles du projet. Donc ce sont toutes les restrictions qui peuvent s'appliquer à l'implantation du projet éolien dans le secteur ici.

655

On parle au niveau de distance minimale de cent mètres (100 m) des lacs et cours d'eau permanents, de cinquante mètres (50 m) des érablières, cinq cents mètres (500 m) des habitations, mille mètres-un kilomètre (1000 m-1 km) des périmètres urbains, trois cents mètres (300 m) des routes provinciales, cent cinquante mètres (150 m) des chemins municipaux, cent mètres (100 m) d'une prise d'eau potable communautaire ou publique, et en dehors des ravages de chevreuil et des habitats du rat musqué parce qu'il y en a un sur le territoire, en dehors des milieux humides qui sont cartographiés, et en dehors des périmètres de protection pour ce qui est des corridors de télécommunication.

660

Ça a donné cette carte-là. Donc sur l'ensemble de la carte ici, en résumé, tout ce qui est couleur, c'est des endroits où on ne peut pas placer d'éolienne. Il reste seulement que les endroits qui sont en blanc, donc environ, là, dix pour cent (10 %) de l'ensemble du territoire.

665

C'est quand même important parce que dans ce dix pour cent (10 %) du territoire là, il y a d'autres raisons, là, il faut quand même qu'il y ait des vents, qu'on se retrouve en secteur intéressant pour les vents, mais il faut aussi que le promoteur ait signé des ententes avec les propriétaires des terres pour qu'il puisse installer des éoliennes éventuellement. Donc vous voyez quand même qu'au bout du processus, il y a pas tant de marge de manœuvre que ça.

670

Milieu biologique! En général, il y a eu des inventaires de réalisés au niveau des oiseaux de façon exhaustive et au niveau des chauves-souris aussi, et inventaires de la migration hâtive. Donc c'est pour les rapaces, très tôt au printemps, au mois de mars, que nous commençons ces études-là, mars-avril.

675

Il y a eu un inventaire héliporté des oiseaux de proie, de l'ensemble de la zone d'implantation, la zone que je vous ai montrée tantôt à l'écran, avec une bande autour de dix (10 km) à vingt kilomètres (20 km) tout le tour de la zone d'étude pour savoir, s'assurer s'il y a des nids plus particulièrement de trois (3) espèces désignées rares ou importantes, et puis ça

680 faisait en sorte de compromettre une partie ou le projet au complet. Donc un inventaire en hélicoptère.

Migration printanière générale! Un inventaire de la nidification durant l'été, migration automne, migration tardive aussi pour ce qui concerne les oiseaux de proie.

685

Et les chauves-souris, une première série d'inventaires qui a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact qui avait pour but d'identifier les principaux attraits ou endroits d'intérêt pour les chauves-souris. C'est complétement par une étude qui a été réalisée cet été sur les chauves-souris pour voir, pour compléter les données qui étaient manquantes. Les résultats de cette

690

étude-là vont être disponibles sous peu.

Présentation de l'habitat du poisson! Bien c'est, en gros c'est d'empêcher le transport des matières en suspension dans l'eau, qui ferait en sorte de venir colmater ou de venir affecter la qualité des frayères, et surtout les frayères de truite mouchetée.

695

Au niveau du milieu humain! Il y a eu une étude de potentiel archéologique qui a été réalisée sur l'ensemble du territoire, ce qui n'a pas identifié ou permis d'identifier des contraintes majeures reliées à l'archéologie.

700

Il y a eu les systèmes de télécommunication! Parce qu'on sait que la présence d'éoliennes, pour certains types d'ondes, comme les ondes point à point, pourrait créer des problèmes. Donc dans ce sens-là, il y a une étude qui a été faite par une firme spécialisée qui est Hamel et associés, qui a fait en sorte de venir cartographier toutes les zones qui pouvaient être contraignantes, et ça a fait en sorte de demander au promoteur de déplacer des éoliennes

705

pour éviter d'avoir des problèmes sur la qualité des signaux.

L'étude de caractérisation du milieu sonore! Il y a eu une étude qui a été faite sur le terrain pour identifier le bruit de fond, et des simulations qui ont été réalisées par la suite, en tenant compte de l'ensemble des positions des éoliennes, en tenant compte de la topographie, en tenant compte du couvert végétal, et en considérant que toutes les soixante-dix-huit (78) éoliennes fonctionnent à cent pour cent (100 %) de rendement et par vent portant, c'est-à-dire que peu importe l'endroit où je suis dans la zone d'étude, le vent provient de l'éolienne vers moi, peu importe les endroits.

710

Donc tout ça a été mis ensemble cent pour cent (100 %), toutes les machines marchent à cent pour cent (100 %), plus vent portant, on fait une simulation sonore pour nous identifier le niveau de bruit et on se doit de respecter les critères du ministère en ce sens-là qui sont de quarante décibels (40 dB), quarante-quarante-cinq décibels (40 dB-45 dB), selon la nuit et le jour.

715

720

Ici, vous avez la carte du milieu sonore! Donc on retrouve le positionnement des éoliennes un peu partout réparties sur le territoire, et vous avez des zones ombragées autour. La

zone plus foncée correspond aux cinquante décibels (50 dB), et aux quarante décibels (40 dB) ici la zone plus pâle.

725 Étude d'intégration et d'harmonisation paysagères! Il y a eu une étude exhaustive aussi  
faite du côté des paysages, qui a été amorcée dès la planification du projet. Donc dès la  
présentation du projet à Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres, il y a des architectes de  
paysage qui ont travaillé là-dessus, qui sont venus sur le terrain, qui ont rencontré les  
730 organismes locaux qui s'occupent de la promotion pour s'assurer de voir quels sont leurs intérêts  
particuliers, les zones les plus sensibles, et à ces endroits-là de faire une démarche un peu plus  
poussée jusqu'à l'étape de faire des simulations visuelles de ces projets-là pour donner l'image  
aux gens de qu'est-ce que ça va ressembler une fois que le projet serait implanté.

735 Il y a plusieurs critères d'intégration. De toute façon, lorsqu'on arrivera à l'étape de  
questionnement, qu'on arrivera au niveau des paysages, on aura une présentation particulière à  
faire sur les paysages.

740 Les facteurs qui ont été retenus pour l'aménagement final, pour le plan d'implantation final  
comme tel! D'abord, il y a la qualité des vents, ça prend des vents pour que ces projets-là se  
réalisent.

745 La capacité d'interconnexion, donc la facilité avec laquelle on peut relier notre projet aux  
lignes d'Hydro-Québec, donc au réseau d'Hydro-Québec qui lui en fait le transport ou en fait la  
distribution, la répartition. Et dans ce cas-là, on va rejoindre le poste Appalaches qui est  
relativement près où on retrouve une ligne à deux cent trente (230) kV.

750 Il y a l'accès aussi au site d'implantation! Il y faut penser que l'ensemble du projet se  
situe à des élévations qui varient de quatre cent cinquante (450 m) à six cents mètres (600 m) de  
hauteur. Donc ça prend des chemins avec un gabarit qui permette de pouvoir s'en servir et de  
transporter des composantes qui sont lourdes, des composantes aussi qui demandent beaucoup  
d'espace. Et règle générale, on essaie de privilégier les chemins qui sont déjà existants.

755 Acceptabilité de la population locale! C'est un autre élément qu'on a tenu compte pour le  
plan d'implantation final. Comme j'ai fait le résumé tantôt, il y a eu plusieurs consultations,  
présentations et informations publiques qui ont été faites, autant au niveau des médias qu'au  
niveau de la population.

760 Diminuer, c'est bien sûr, les impacts sur la population, diminuer aussi les impacts  
environnementaux de façon générale.

Et le projet fait en sorte de respecter des distances adéquates pour répondre aux besoins  
de la population qui sont exprimées par des règlements de contrôle intérimaire et des règlements  
municipaux, et en même temps de façon à s'assurer qu'on ne crée pas d'impact important au

765 niveau de la population locale. Donc on est au moins à une distance de cinq cents mètres (500 m) des habitations.

770 Échéancier projeté! On prévoit la mobilisation puis le déboisement puis la construction des routes dès le printemps prochain, donc entre le mois d'avril et le mois de septembre 2010. Construction des fondations, mai à octobre 2010 au fur et à mesure que les chemins seront préparés.

775 Le poste électrique, septembre au mois de décembre 2010. Le réseau collecteur, donc tous les fils qui relient les éoliennes au poste élévateur, éventuellement sur la ligne d'Hydro-Québec, à ce moment-là ça, ça se fait du mois d'août 2010 à août 2011.

Le montage des éoliennes va se faire essentiellement en 2011, soit entre le mois de mai et le mois d'octobre, pour arriver à une mise en service qui est dictée par l'octroi du projet par Hydro-Québec qui est le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

780 On arrive à la fin! La mise à jour du projet depuis juin 2009! Juin 2009, c'est la date où on a eu la soirée d'information publique du BAPE, c'est la soirée officielle du BAPE. Donc il y a l'inventaire des oiseaux migration printanière 2009 qui s'est terminée au mois de juin. Le rapport est terminé, il a été remis au ministère de l'Environnement et au BAPE récemment.

785 Il y a l'inventaire des chauves-souris deuxième phase que je vous ai parlé. Cet inventaire-là est terminé, nous sommes en attente des résultats qui devraient sortir dans les jours ou semaines à venir.

790 Au niveau de la réglementation! On a obtenu des certificats de conformité au niveau des municipalités de Thetford Mines, Kinnear's Mills, et une demande d'autorisation a été faite à la CPTAQ.

795 Il faut penser qu'à un moment donné le projet, avant qu'on le présente à la CPTAQ, il faut qu'il soit quand même passablement gelé, parce qu'on embarque à ce moment-là des études beaucoup plus détaillées au niveau entre autres de tout ce qui est de l'arpentage, l'arpentage légal, l'argumentaire pour présenter à la CPTAQ, l'argumentaire qui fait en sorte de dire, bien regarde, c'est difficile d'aller ailleurs, on a essayé de localiser en lisière de boisés ou dans les boisés plutôt que dans les champs, près des limites de l'eau. Donc plusieurs critères qui ont été mis en place comme ça.

800 Suivis environnementaux! Après le projet, un coup construit, ça s'arrête pas là. Il y a un suivi environnemental au niveau des oiseaux et des chauves-souris qui est d'une durée minimale de trois (3) ans. Donc pendant trois (3) ans, il y a des protocoles qui ont été mis en place par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial qui nous dictent de quelle façon qu'on doit faire ces suivis-là, pour voir si, exemple, on aurait un secteur qui serait plus problématique pour les mortalités de ces bestioles-là, bien à ce moment-là il faudrait trouver des solutions. Et des

805

solutions il en existe, c'est des mesures d'atténuation, c'est déjà existant, il s'agit de savoir si on va devoir les mettre en place ou pas. Donc suivi de trois (3) ans là-dessus.

810           Au niveau des paysages! Il y a une évaluation de l'aspect visuel du projet ressenti par les résidents et puis par les touristes après la première année des opérations. Donc c'est généralement de mettre en place tout un protocole qui est relié à des enquêtes, si vous voulez, là, auprès des gens, là, bon bien qu'est-ce que vous pensez depuis X temps vous avez des éoliennes sur votre territoire, ça vous dérange, ça vous dérange pas, c'est quoi qui vous achale

815 là-dedans, comment est-ce que vous verriez ça qu'on puisse améliorer, et ainsi de suite.

              Suivi des systèmes de télécommunication aussi! Tantôt j'en ai parlé, donc il faut s'assurer qu'au niveau des télécommunications qu'on n'ait pas de problème. Règle générale, pour les point à point, ça a été tenu compte dès le départ, même avant l'étude d'impact sur

820 l'environnement.

              Pour ce qui est des systèmes de télévision, il y avait des problèmes antérieurement, c'est-à-dire qu'on avait dédoublement d'images, des images fantômes qui pouvaient être causées par la présence d'éoliennes.

825

              Par contre, au niveau du fédéral, il y a une structure qui se met en place qui exige que les diffuseurs aillent en signal numérique à partir de 2011. Donc nous autres c'est à la fin de 2011, donc dans ce sens-là, avec des signaux numériques, il y aura plus la problématique des images fantômes. Puis tout le monde probablement vous l'avez vu, du côté américain, c'est déjà en

830 place, les signaux numériques, l'obligation d'être en signaux numériques.

              Suivi du bruit! On a fait des simulations au départ, on a des critères à respecter de la part du ministère de l'Environnement, donc on fait un suivi après la première année d'opération. S'il y a des problèmes, il y a mise en place de mesures qui permettent de régler le problème, et ça

835 existe, ces mesures-là.

              On en a déjà parlé d'ailleurs avec le promoteur, qui fallait qu'il s'attende que si à un moment donné, il y avait un problème au niveau sonore, que ça pouvait conduire à limiter la capacité de production de l'éolienne.

840

              Première année, suivi, cinquième année d'opération, dix et quinzième année. Pourquoi cinq-dix-quinze (5-10-15), c'est qu'à un des derniers BAPE qui a été tenu sur un projet éolien, il y a des gens qui ont soulevé la problème, oui, mais quand un parc est neuf, c'est comme une auto, quand c'est neuf ça fait pas de bruit, mais après dix (10) ans, ça peut peut-être commencer à

845 faire du bruit, puis les gens avaient comme expérience un projet qui était existant.

              Donc dans ce sens-là, dans ses recommandations, le BAPE a recommandé de faire un suivi du sonore à chaque cinq (5) ans jusqu'à la fin du projet, vingt (20) ans. Et puis si jamais on respecte pas les critères de base, bien à ce moment-là encore une fois, on met en place, on

850 répare, on change, ou on met en place des mesures d'atténuation comme la limitation de la capacité de production de la machine.

Ça termine mon exposé, je vous remercie beaucoup de votre patience.

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Demers.

860 S'il vous plaît! J'ai demandé dès l'ouverture d'aucune manifestation que ce soit, aucune approbation et aucun désaccord. C'est important de respecter cette règle-là pour qu'on puisse avoir un débat serein. Je vous remercie.

Monsieur Vincent, ça complète?

865 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

870

Donc le registre est ouvert, je vous invite à vous y inscrire, on attend vos questions et je vous souhaite une bonne audience publique.

875

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS (suite)**  
**PIERRETTE CARDINAL ET DENIS MÉNARD**

880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

885

Nous allons débiter. Donc exceptionnellement, nous allons revenir à la lecture d'une requête. Madame Cardinal qui était en retard tout à l'heure n'avait pu présenter cette requête.

Donc j'inviterais madame Cardinal à venir en avant avant de débiter la période de questions pour qu'on puisse connaître les motifs de votre demande.

890

**PAR Mme PIERRETTE CARDINAL:**

895

Alors d'entrée de jeu, je veux dire que j'ai écrit à la ministre parce que comme des centaines et des milliers de Québécois, je suis pour le développement des énergies renouvelables et propres au Québec, mais comme des centaines et des milliers de Québécois, tels que les gens de Sainte-Luce par exemple dernièrement ou les gens de Rivière-du-Loup, je suis extrêmement préoccupée par les impacts négatifs, particulièrement au niveau des paysages et du son au niveau de notre région. Alors c'est pourquoi j'ai envoyé cette lettre-là.

900

Donc: Madame Beauchamp, la présente fait suite – ah, je voulais rajouter aussi que j'ai beaucoup de questionnements aussi sur le processus et sur l'acceptabilité sociale – alors madame Beauchamp, la présente fait suite à la publication de l'étude d'impact de la compagnie 3Ci énergie éolienne et vous demande de tenir une audience publique relativement à ce projet.

905

Considérant que la population n'a pas été consultée, en fait pas de véritable processus de consultation, mais plutôt informée, oui informée par plusieurs médiums lors de rencontres au niveau des médias, où les rencontres où la représentativité de la population était déficiente; rencontres aussi organisées par les promoteurs, les maires qui sont pour ces projets-là;

910

Que certaines municipalités et certains élus municipaux dans le processus sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts dans ce type de projet;

915

Que ce type de projet en milieu habité provoque un clivage entre ceux qui subissent les impacts et ceux qui bénéficient des redevances, donc les propriétaires sur lesquels ils auront des éoliennes et les municipalités impliquées;

Que ce projet a des impacts qui dépassent les limites des municipalités impliquées et ont des répercussions sur toute une région;

920

Que la vocation de cette région, bien que majoritairement agricole, est aussi récréotouristique et patrimoniale;



925 Que ce qui intéresse la population à venir s'y installer est précisément la beauté des paysages, et c'est ce qui lui confère aussi toute la valeur des propriétés et la valeur immobilière. Donc la beauté des paysages pour plusieurs représente quand même une valeur très importante au niveau de la valeur immobilière. Et la tranquillité aussi des lieux;

930 Que ce projet aura nécessairement des impacts sur la valeur des propriétés même celles situées à plus de cinq cents mètres (500 m) des éoliennes et qu'il est en zone habitée. Dans le sens que nous, on n'aurait pas acheté si on avait su qu'il y avait les projets éoliens;

Que les éoliennes engendrent du bruit, de la déforestation en montagne, des impacts sur les animaux, des impacts négatifs sur les paysages, etc., qui sont quand même documentés dans l'étude d'impact de SNC-Lavalin;

935 Nous sommes d'avis qu'il est impératif qu'il y ait la tenue d'une audience publique.

940 Nous avons quitté la ville de Québec spécifiquement en 2005 pour la beauté des paysages, particulièrement celui de la jonction du chemin Craig et du rang 8-9, c'est extraordinaire. Nous sommes aussi acériculteurs, avons investi plus de trois cent mille dollars (300 000 \$) dans cette propriété. Nous sommes producteurs agricoles et concevons qu'il puisse y avoir des impacts négatifs de l'agriculture et nous les acceptons pour faciliter la cohabitation.

945 Donc on s'accommode très bien des impacts, des dérangements que peut entraîner l'agriculture; on savait qu'on s'en venait dans une zone agricole, mais nous ne nous attendions pas à nous retrouver devant des montagnes couvertes d'éoliennes. S'il advenait la réalisation du projet, nous vendrions assurément notre propriété.

950 Nous croyons que certaines régions du Québec doivent être protégées de ce type de développement pour léguer des endroits comme celui-ci, près des villes, aux générations futures. Notre région est très spécifique au Québec au niveau de la topographie, la petite Suisse du Québec, et jalonnée de petites municipalités qui, par leurs efforts, tentent de se faire valoir aux niveaux patrimonial et touristique. Cela porte fruits, plus de touristes, d'artistes, de cyclistes, de motocyclistes, de VTT empruntent nos routes chaque été.

955 Nous croyons qu'un parc éolien industriel de soixante-dix-huit (78) éoliennes va à l'encontre de cette orientation. Il semble que le gouvernement n'accorde pas une valeur économique à un si beau paysage. C'est pourtant ce que la majorité des citoyens et des citoyens du Québec recherchent et rechercheront de plus en plus dans le futur. Parce qu'on sait que des milieux comme ici qui sont intègres, qui sont beaux, qui sont tranquilles, il y en a de moins en moins, et proches des villes encore moins.

960 Nous sommes tout à fait pour le développement des énergies propres au Québec. Le modèle de développement de l'éolien utilisé jusqu'à présent par le gouvernement est questionnable. Les entreprises qui négocient gré à gré avec des propriétaires terriens, avec les

965 maires évidemment, mais on est mis un petit peu devant le fait accompli par la suite sans  
consultation. On est très informés, j'avoue qu'on est très informés, mais on n'est pas vraiment  
consultés. Donc des maires qui peuvent se retrouver en conflit d'intérêts, puis ça a été vécu  
dans certaines municipalités.

970 Un manque de vision! Selon nous, il y a un manque de vision globale d'un véritable  
développement durable, et on se demande pourquoi on ne s'inspire pas des gens qui ont  
beaucoup plus d'expérience que nous avec l'éolien, c'est-à-dire les Européens qui commencent à  
voir les effets négatifs de cette source d'énergie là, et qui pensent à d'autres alternatives ou à  
une façon différente de faire pour les énergies renouvelables.

975 Alors ma lettre parlait aussi de nationalisation, parce que j'ai l'impression que le  
gouvernement pourrait avoir quand même plus une intervention précoce dans le processus plutôt  
qu'arriver à la fin. Donc mais ça c'est, j'en conviens, c'est un tout autre débat. Alors voilà!

980 Pierrette Cardinal, Denis Ménard, chemin Craig, vue imprenable, magnifique et  
inestimable sur les montagnes de Kinnear's Mills.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

985 Merci beaucoup madame Cardinal.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
HÉLÈNE GAGNON**

990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons débiter avec une première intervenante, madame Hélène Gagnon.

995

Bonjour madame Hélène Gagnon.

**PAR Mme HÉLÈNE GAGNON:**

1000

Bonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelle est votre première question?

1005

**PAR Mme HÉLÈNE GAGNON:**

Oui. Est-ce que la réception des ondes sera perturbée par les éoliennes au niveau des cellulaires, Internet et de la télévision, compte tenu que ce seront des ondes numériques?

1010

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre question est très claire. Monsieur Vincent.

1015

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Demers de répondre à la question.

1020

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

En fin de compte, le travail qui a été fait par la firme spécialisée en télécommunication regardait toutes les formes de télécommunications possibles, que ce soit au niveau des radars météo, des radars tout simplement, aussi au niveau du point à point comme je l'ai dit tantôt. Ça, c'est des antennes qui sont stationnaires et qui doivent se voir pour pouvoir communiquer.

1025

Donc ça, c'est les corridors qui ont été retenus, qui ont été étudiés, qui fait en sorte qu'on a été obligé de déplacer les éoliennes en conséquence.

Maintenant, au niveau télévision...

1030

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pouvez me regarder s'il vous plaît!

1035

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Excusez-moi. Au niveau télévision, j'en ai parlé, je l'ai abordé quand même un petit peu tantôt.

1040

C'est sûr qu'au niveau des émissions en analogique, il peut y avoir effectivement des incidences, des images fantômes. En fin de compte, c'est le signal de l'antenne maîtresse qui se répercute sur la tour, qui revient, réverbération, donc on arrive, on observe des images qui peuvent être des images fantômes, dépendant de la qualité des récepteurs, si vous voulez, des signaux. Si vous avez des oreilles de lapin sur l'appareil, c'est pas la même chose que si vous avez une antenne hors maison. Donc tout ça entre en ligne de compte.

1045

Et à ce moment-là, on fait des études plus poussées pour déterminer les zones d'influences de ces projets-là, et il y a un suivi qui se fait, puis j'en ai parlé tantôt, un an après

1050 l'opération, s'il y a détérioration du signal télévision, il y a une obligation du promoteur à mettre en place une solution.

1055 Et il y en a des solutions pour, entre autres, les signaux de télévision. Ça peut être autant de brancher au système de câble, ça peut être de mettre en place un système d'antenne réceptrice qui est plus performante, qui est directionnelle vers le signal d'émission du signal télévision au lieu d'être plutôt général. Ou éventuellement une antenne satellite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1060 Mais il me semblait que votre question, c'était pour les téléphones cellulaires d'abord?

**PAR Mme HÉLÈNE GAGNON:**

Oui, aussi pour les cellulaires et Internet.

1065 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

1070 Bon, à ce niveau-là, bien les cellulaires, c'est que les tours point à point, c'est des systèmes cellulaires normalement, donc ça, il faut pas être entre les tours qui se parlent une avec l'autre.

1075 Mais pour ce qui concerne sur le terrain comme tel, d'après nos experts, il y a pas d'incidence au niveau Internet, au niveau téléphone cellulaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1080 Est-ce qu'il y a des études qui démontrent ça?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1085 Oui, effectivement, il y a des études sur lesquelles YR Hamel entre autres se sont appuyés pour donner ces commentaires-là.

Et ces gens-là pourront être rejoints par téléphone, si vous voulez, pour avoir plus de détails au niveau de ces experts-là en particulier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ou à tout le moins des références.

1090 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ou des références.

1095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va. Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1100 En fait peut-être juste une vérification. Dans l'étude d'impact, c'était pas clair qu'il y avait un suivi, même avec le numérique.

Donc maintenant, ce que je comprends, c'est qu'il y a un engagement du promoteur de faire un suivi pour les signaux, pour la télécommunication?

1105

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Il y a un engagement à faire de la part du promoteur au niveau du suivi des signaux.

1110

Mais ce qu'on nous dit, de la part de nos experts, ce qu'ils nous disent, c'est qu'il y a pas de problème avec le numérique.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1115

Si jamais il y avait pas de numérique, par exemple cette date-là a déjà été changée, donc s'il y avait supposons une prolongation encore du délai, est-ce qu'à ce moment-là, vous vous engagez à faire un suivi quand même pour les ondes je dirais analogiques?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1120

Remarquez que la décision du suivi repose sur les épaules du promoteur. Moi, je peux vous dire qu'on fait toutes sortes de suivis, mais c'est à lui à le décider.

1125

Mais normalement, dans tous les projets il y a une obligation de suivi et ça se répercute au niveau du décret qui est lancé par le gouvernement. Il y a un suivi sur les systèmes de télécommunication qui est après projet.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1130

Monsieur Vincent, je vous pose la question, est-ce que vous vous engagez à le faire?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1135 Bien, si je me fie à mon expérience de parc éolien précédent, effectivement le ministère du Développement durable va nous demander de faire des suivis s'il y a des problématiques appréhendées au niveau des télécommunications.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1140 D'ailleurs, monsieur Vincent, quand un de vos collaborateurs répond, quand on parle de suivi ou toute obligation, j'imagine qu'il parle en votre nom. Si vous êtes pas d'accord, il faut que vous le disiez tout de suite.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1145 Absolument, monsieur le Président. Si quelqu'un dit quelque chose qui fait pas mon affaire, vous allez le savoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1150 Donc si on parle de suivi, d'engagement de suivi, on comprend qu'on parle au nom du promoteur?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1155 Oui, c'est bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1160 Merci.

Donc madame Gagnon, votre deuxième question!

**PAR Mme HÉLÈNE GAGNON:**

1165 Oui. Qu'est-ce qui arrive s'il y a écoulement d'huile des pièces d'éoliennes en rapport à l'eau potable qui provient en grande partie des eaux de surface et de sources?

Est-ce qu'il y a danger d'être contaminé?

1170

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout d'abord je vais adresser la question au promoteur. Par la suite, je vais demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1175           Donc tout d'abord monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1180           Je vais demander à monsieur Dumont de prendre la question, monsieur le Président.

**PAR M. SÉBASTIEN G. DUMONT:**

1185           Comme monsieur Demers le disait tantôt, cette éolienne-là ne contient pas de boîte d'engrenages, donc la quantité habituelle de deux cents litres (200 l) et plus d'huile dans la nacelle de l'éolienne n'est pas présente dans ce cas-ci.

              Dans ce cas-ci, on a des faibles quantités d'huile de lubrifiant. De mémoire, c'est autour d'une quarantaine de litres.

1190           Si jamais il y a un écoulement, c'est prévu que dans la nacelle, il y a comme une double coque, c'est-à-dire une espèce de conteneur qui va récupérer l'huile qui s'écoulerait.

1195           Ah aussi également dans le transformateur, dans le bas de l'éolienne, il y a une certaine quantité d'huile. Ça, c'est tout plongé dans une espèce de réservoir, qui fait qu'il peut pas y avoir de l'huile qui va sortir de la coque de l'éolienne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1200           Merci beaucoup.

              Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que ce genre de technologie là a été appliqué dans d'autres parcs éoliens, et est-ce que ça a les mêmes résultats, il y a aucun danger, est-ce que vous confirmez?

1205           **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

              Monsieur le Président, j'aimerais passer la parole à monsieur Denis Talbot.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1210           Bonsoir monsieur le Président. Effectivement, ces technologies-là ont déjà été utilisées dans d'autres parcs éoliens.

              Pour l'instant, il y a pas d'incidents particuliers qui ont été signalés.

1215           Par ailleurs, on demande au promoteur de projet, par décret, on fait des recommandations au niveau du décret, de produire un plan de gestion des matières résiduelles.

Ça, ça comprend à la fois les matières résiduelles qui sont issues du démantèlement, mais également qui peuvent être produites en cours d'exploitation du parc.

1220

Il y a également un plan des mesures d'urgence qui est prévu où tous les intervenants sont identifiés rapidement; en cas d'incident, il y a une chaîne d'alerte qui se produit. Il y a également Urgence-Environnement qui peut être impliqué.

1225

Pour l'instant, c'est pas une problématique avec les projets existants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1230

Merci beaucoup madame Gagnon.

1235

---

**JEAN-PIERRE MALO**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais monsieur Jean-Pierre Malo.

1240

Bonsoir monsieur Malo.

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

1245

Bonsoir. Alors j'y vais avec ma première question! Pourquoi, dans la première version de l'étude d'impact, le promoteur a bâclé la portion de son étude portant sur l'impact sur le paysage?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1250

Vous dites "bâclé"?

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

1255

Oui. En fait, qu'est-ce que je me rappelle, c'est que suite – bien en fait, oui, je vais préciser!

1260

C'est qu'il a été nécessaire que vous fassiez une demande qu'une version plus élaborée soit produite, parce qu'il y avait pas d'images. En fait, c'était un copié-collé d'une brochure du gouvernement qui parle de l'impact, comment gérer les impacts sur le paysage en cas de projet éolien.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que quand on dit un qualificatif, c'est comme si on disait une opinion.

1265 Donc là, je comprends le sens de votre question.

Donc du côté du promoteur, pourquoi il y a eu une demande additionnelle de corriger les photomontages?

1270 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bon, l'étude initiale qui a été déposée avait effectivement des photomontages. En rapport complémentaire, le ministère du Développement durable nous a demandé de rajouter certains points de vue, ce qu'on a fait.

1275 Donc on a répondu à une demande du ministère du Développement durable pour qu'on monte des simulations additionnelles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1280 Et ces genres de simulations additionnelles là, c'est quoi la différence entre ce qui avait été produit la première fois puis ce qui a été changé par la suite?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1285 En réalité, c'est la position des prises de vue, certaines ont changé puisqu'elles étaient nouvelles.

1290 Le ministère nous a demandé de mettre plus de contraste dans les simulations visuelles pour exagérer un peu l'effet visuel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1295 Concrètement, c'était quelles figures?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1300 On a fait au total à peu près quarante-six (46) simulations. Certaines étaient demandées par la Ville de Thetford dans un programme d'intégration architecturale. Mais dans l'ensemble, je peux peut-être demander...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez les projeter?

1305

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Vous aimeriez qu'on projette les simulations visuelles?

1310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous les avez avec vous?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1315

On en a avec nous, on en a quarante-six (46). Je peux peut-être demander à Marc-Antoine.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1320

Regardez, en attendant que vous cherchiez, ce serait le fun de l'avoir à l'écran. De toute façon, on a la technologie qui nous permet de le faire.

Maintenant, du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que la deuxième production photomontage a été faite à votre satisfaction?

1325

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui monsieur le Président. Ce qu'on demandait, en fait, c'était de clarifier les images, effectivement, parce qu'il y avait des flous à quelques endroits, ou parfois c'était un petit peu trop blanc.

1330

Donc c'était ça. Les images ont été clarifiées.

Également, le promoteur a fait des zooms, si on peut dire, sur l'image, donc ça, ça nous convenait. Puis ils ont également complété – on a demandé d'ajouter quelques points de vue et ça, ça s'avérait relativement satisfaisant pour l'instant.

1335

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1340

Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1345            Peut-être, madame Dupont! Quand on va sur le terrain et qu'on regarde, qu'on se met dans la même position que les points de vue ont été pris, on se rend compte que le champ visuel n'est pas nécessairement le champ d'une personne. Donc on a un champ qui est très très élargi. Souvent, on perd la distance.

1350            Est-ce que pour vous, ça vous convient, ou s'il y a moyen de faire des choses plus réalistes ou plus près de la vraie vision qu'on va avoir des simulations?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1355            Bien, c'est certain que si on pouvait avoir la réalité, ce serait beaucoup mieux, là.

                 Pour l'instant, ça nous convenait pour ce que nous, on avait besoin de faire avec. Mais je comprends que pour les citoyens, ça reflète pas nécessairement la réalité totale.

1360            Il y a peut-être d'autres méthodes qui permettraient de faire ça, des vues plus élargies.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1365            Monsieur le Président, j'essaie de trouver la meilleure manière de répondre à votre question. J'ai deux (2) propositions à vous faire.

                 On a une présentation qui explique la démarche, la méthodologie, le processus technique qu'on utilise pour développer des simulations visuelles. C'est disponible à votre convenance, on a une présentation là-dessus.

1370            On peut aussi projeter, si vous voulez, les simulations visuelles, quelques simulations visuelles qu'on retrouve dans l'étude d'impact.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1375            Regardez, on pourrait, pour votre présentation, en faire une, parce que ce soir, c'est la première séance qu'on fait, il va y en avoir une demain après-midi, demain soir, probablement jeudi la même chose, donc si on se fixait, je sais pas, moi, est-ce que vous allez être ici demain?

1380            **PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

                 Moi personnellement?

1385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1390 **PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

Ça va peut-être être difficile, pour des questions de transport. C'est ça, moi, il faut que je me déplace de Québec à descendre ici. Mais c'est toujours envisageable.

1395 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'elle est longue, votre présentation?

1400 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

On en a deux (2). On a une présentation sur la technique des photomontages qui dure à peu près dix (10) minutes, puis en complément, on a un architecte du paysage demain qui a une présentation aussi sur les critères disons du cheminement qu'on a utilisé pour faire, pour développer les points d'intérêt.

1405 Mais la présentation technique sur comment faire un photomontage et comment s'assurer qu'il y a concordance justement entre la modélisation virtuelle et le terrain, ça, ça prend à peu près dix (10) minutes.

Puis on a l'expert avec nous ce soir, puis il peut être disponible demain soir aussi.

1410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, généralement on fait pas de présentation le premier soir. Le premier soir, on essaie de prendre un maximum de questions.

1415

Est-ce que vous pourriez nous montrer l'option B, c'est-à-dire quelques photomontages et les commenter tout simplement?

1420 Puis nous, demain après-midi, fin d'après-midi, on pourra aller creuser davantage par rapport à votre question, pour s'assurer que l'étude qui a été faite a été bien faite.

Ce sera pas long, monsieur Malo, je vais vous revenir tantôt!

Juste pour qu'on puisse visualiser de quoi on parle exactement!

1425

Vous, monsieur Malo, est-ce que vous aviez un numéro en particulier?

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

1430 Un numéro?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1435 De photo.

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

Un numéro de photo en particulier, non.

1440 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De prises de vue qu'il y avait dans l'étude d'impact.

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

1445 En fait, mes questions portaient sur les photos en général, étant donné que, c'est ça, il y a des problèmes de déformation optique et aussi que les éoliennes sont pas présentées à l'échelle et sous-estiment la dimension réelle des éoliennes.

1450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc dans le fond, ce qui serait intéressant, monsieur Vincent, c'est d'essayer d'exprimer ce que monsieur Malo a observé et après ça, de commenter la réponse du ministère du Développement durable.

1455

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je pense qu'il y a une notion ici, qu'il y a une question quant à la représentativité de la dimension des éoliennes. Voulez-vous qu'on réponde à ça aussi?

1460

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

1465 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Parce que pour faire ça, il faudrait vraiment présenter la technique qui va durer dix (10) minutes et puis en complément, on peut montrer les photos qu'ils ont demandées, additionnelles, et expliquer pourquoi on les a modifiées.

1470

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1475 OK. À ce moment-là, ça suscite trop. Regardez, vous prenez la question en note. Demain après-midi, ce serait le fun d'avoir la présentation, parce qu'on a beaucoup de questions de notre côté.

Ça fait que j'aimerais qu'on creuse ça davantage demain.

1480 Ça vous va, monsieur Malo?

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

1485 Ça me va. Seulement, j'aimerais ça aussi, si c'était possible de représenter – parce que présentement, les coupes forestières que cela implique dans le paysage sont absolument pas représentées sur la version qui a été faite, puis vu la dimension des coupes qui va être nécessaire à l'établissement des soixante-dix-huit (78) éoliennes, je crois que c'est très pertinent, étant donné le relief montagneux.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1490 On dit pas des "je crois". Si je comprends bien votre question, là, est-ce que vous demandez pourquoi les coupes forestières sont pas dans les photomontages, est-ce que c'est ça votre question?

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

1495 Bien, ça fait partie, en fait, pourquoi je considère les photos – bien en fait, comment dire! La première version, bien en fait, les versions présentées des photos par le promoteur, pourquoi c'est aussi sommaire!

1500

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc dans le fond, vous avez observé ça, OK, ça marche.

1505 Donc on va demander à monsieur Vincent.

Monsieur Vincent, pourquoi dans les photomontages, il semblerait qu'on n'ait pas pris en considération le développement du déboisement forestier?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1510 Je vais demander à monsieur Beaulieu de répondre à cette question, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1515

C'était ça votre question, monsieur Malo?

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

1520

Bien en fait, c'est plus compléter la première question. C'est pas une seconde question. Oui, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1525

En complément.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

1530

Monsieur le Président, on a fait un modèle 3D et on pourra le représenter dans la même lignée, parce que présenter le modèle 3D va prendre peut-être une dizaine de minutes, cinq (5) à dix (10) minutes.

1535

Mais ce qu'on peut voir, c'est que le déboisement pour une éolienne, à l'endroit de l'éolienne, est d'environ un acre, et puis c'est principalement boisé, des arbres matures qui sont au pourtour, et ce pourtour-là d'arbres matures fait office d'écran visuel au déboisement en tant que tel.

1540

Et puis l'autre point qui pourrait présenter un impact visuel au niveau du déboisement, c'est les chemins. Et près de quarante pour cent (40 %) des chemins qu'on va construire sont au niveau de chemins qui sont déjà existants, soit utilisés ou qui seraient déjà utilisés par les propriétaires.

1545

Donc l'impact ne sera pas beaucoup plus important, et encore là, c'est situé dans des milieux boisés, où des arbres sont à une certaine maturité, où c'est des endroits qui sont déjà, qui ont fait déjà office de coupes forestières; donc l'impact visuel, on le voit pas à toutes fins pratiques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1550

Parce qu'il y a un écran qui empêche de pouvoir le voir, OK.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

1555

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

De toute façon, demain, dans la présentation, il en sera question?

1560 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1565

OK. Monsieur Malo, quelle est votre deuxième question?

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

1570

Ma seconde question concerne un peu le suivi de respect des ententes faites entre 3Ci, les municipalités et les propriétaires.

En fait, c'est en cas de vente du parc, qui peut assurer le suivi et le respect des ententes faites entre 3Ci, les municipalités et les propriétaires, toute forme d'entente, tout ce qui est des redevances, etc.?

1575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites si le propriétaire décidait de vendre le parc en tout temps, c'est ça?

1580

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

Exactement.

1585 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc qu'est-ce qui est prévu dans ces ententes-là, monsieur Vincent?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1590

Il faut savoir que les ententes prévoient que ce qui a été signé avec 3Ci doit immédiatement être transféré à une société en commandite, la société donc détentrice du projet. Donc on va parler d'ententes qui doivent, par leur nature même, être transférables à une entité de projet qui a été mis sur pied spécialement pour ça.

1595

Donc il va y avoir un engagement évidemment avec cette société de projet là, de respecter les ententes, indépendamment du changement d'actionnaires dans la société.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

1600

Donc vous dites qu'il y a une compagnie, parce que j'aimerais ça que tout le monde comprenne, vous dites qu'il y a une compagnie en commandite par laquelle la soumission ou l'entente ou la vente...

1605

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

En réalité, on a convenu avec Hydro-Québec que le projet pouvait être transféré, le contrat d'achat d'électricité pouvait être transféré à une Société en commandite Des Moulins qui a été mise sur pied, de façon expressément spéciale pour le projet, donc une société de projet.

1610

Donc il est prévu donc que toutes les ententes contractuelles, légales, soient transférables à cette société-là; et cette société-là, comme compagnie, devra s'engager à respecter ses obligations envers ses partenaires.

1615

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1620

Monsieur Vincent, juste pour bien comprendre ce que vous nous dites, c'est que s'il y avait la vente du parc, les ententes actuelles qui ont été signées, automatiquement elles feraient partie – le nouveau propriétaire serait assujetti à ces ententes-là?

1625

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, s'il y avait une vente du parc, et assurément il va y en avoir une, parce qu'il va y avoir un financement, on parle d'un financement par actions, donc c'est une société détentrice du projet qui va avoir des nouveaux actionnaires, mais que cette société-là a l'actif maître, c'est le contrat d'achat, et ce contrat d'achat là, disons, ainsi que tous les permis environnants pour faire un projet, vont être détenus par une société, et la société va être tenue légalement de respecter ses engagements, que ce soit avec Hydro-Québec, avec le ministère, avec les municipalités ou les propriétaires fonciers ou tout autre.

1635

**PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1640

C'est beau monsieur Malo?

**PAR M. JEAN-PIERRE MALO:**

Merci.

1645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1650

---

**SOLANGE TRÉPANIÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1655

Maintenant, j'inviterais madame Solange Trépanier.

Bonjour madame Trépanier.

1660

**PAR Mme SOLANGE TRÉPANIÉ:**

Bonjour monsieur le Président.

1665

Alors ma question! Selon l'étude d'impact, des éoliennes peuvent être à l'origine d'incendies. Pour cette raison, un programme d'intervention en cas d'incendie doit être instauré.

Est-ce que la municipalité de Kinnear's Mills a élaboré son programme de prévention?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1670

Merci beaucoup. Avant de passer la parole au représentant de Kinnear's Mills, est-ce qu'il est arrivé? Est-ce qu'il y a quelqu'un dans la salle de Kinnear's Mills? Non. Il va être ici probablement demain.

1675

Mais pour nous éclairer, on va demander à monsieur Vincent.

Premièrement, est-ce qu'il y a des risques d'incendie au niveau des éoliennes?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1680

Il y a eu des incendies dans des éoliennes, donc il y a sûrement des risques.

Et nous, je vais demander à monsieur Demers d'expliquer un peu les procédures qu'on entend mettre en oeuvre pour contrôler ces risques-là et les gérer avec les municipalités.

1685 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Bon voici, c'est que par obligation, le ministère de l'Environnement nous demande de préparer un plan d'urgence qui contient, on a parlé tantôt des déversements accidentels d'hydrocarbure, d'huile, la même chose en cas de feu.

1690

On doit soumettre toute une procédure à ce niveau-là pour, par exemple, avec la Sécurité publique, la municipalité, Sécurité publique, le ministère de l'Environnement, tous les ministères en fin de compte qui peuvent être touchés plus directement par un feu. Effectivement, on doit mettre en place un plan d'urgence tel que celui-là.

1695

Maintenant, il faut penser que c'est quand même des structures assez hautes. On parle quand même de quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) au niveau de la tour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1700

Donc si je comprends bien, le plan d'urgence avec la municipalité est en démarche?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1705

Oui. On a l'obligation, pour obtenir le décret, d'avoir ce plan d'urgence là.

Et le plan d'urgence comprend aussi éventuellement la participation de SOPFEU.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1710

Quand vous dites, monsieur Vincent, qu'il y a eu des incendies, est-ce que vous avez un chiffre dans les autres parcs? J'imagine qu'il y a d'autres parcs éoliens où on a pu recenser un certain nombre d'incendies?

1715 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Moi, le seul chiffre que j'ai, à ma connaissance, c'est une éolienne à Cap-Chat qui a pris en feu.

1720

Et j'ai vu ça au téléjournal, je crois, dans un médium, mais j'ai pas de statistiques au niveau d'incendies dans le monde. Mais je sais que ça peut arriver. La preuve étant que c'est survenu au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1725

OK, merci beaucoup.

1730 Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous obligez toujours les promoteurs à obtenir un plan d'urgence dans votre décret? Quand vous émettez un décret, est-ce que vous obligez le promoteur à avoir ce plan d'urgence là?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1735 Oui, c'est une de nos conditions standards pour les projets éoliens, il y a toujours une condition sur les mesures d'urgence.

Donc le promoteur doit faire un plan de mesures d'urgence et doit s'assurer de le transmettre aux municipalités pour que les deux (2) s'arriment ensemble, là.

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis là, j'imagine que vous faites l'étude de ce plan d'urgence là pour voir s'il est à votre satisfaction?

1745 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

En fait, c'est pas le MDDEP qui fait cette étude-là, ça va être plutôt au niveau de la Sécurité publique.

1750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est la Sécurité publique, OK.

Monsieur Dériger.

1755

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Madame Dupont, est-ce qu'au ministère, vous avez un historique d'incidents du genre qui se sont faits dans d'autres parcs éoliens?

1760

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

À ma connaissance à moi, c'est la même chose, c'est avec le Parc éolien Le Nordais. Je sais pas si mon collègue, monsieur Talbot, a une réponse différente?

1765

**PAR M. DENIS TALBOT:**

Non. On nous a pas fait état de d'autres incidents que celui-là qui est arrivé à Cap-Chat.

1770 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis au niveau des postes, des sous-stations électriques?

1775 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Les sous-stations électriques associées aux parcs éoliens, il y a pas eu de problèmes jusqu'à maintenant.

1780 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1785 Puis dans la littérature à travers le monde, avez-vous d'autres références?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

1790 J'ai vu qu'il y a peu d'incidents. Il y a des pales qui peuvent se décrocher. Souvent c'est que les pales restent accrochées après la tour, mais ça reste des incidents qui sont quand même très rares, puis on signale aucune victime.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1795 Merci.

Madame Trépanier, votre deuxième question?

**PAR Mme SOLANGE TRÉPANIÉ:**

1800 Quels seront les recours pour le citoyen qui subira des nuisances?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1805 Quel genre de nuisances, madame?

**PAR Mme SOLANGE TRÉPANIÉ:**

1810 Disons un problème, je sais pas, de quelqu'un qui aurait des problèmes d'audition, des maladies qui s'installent chez les gens. Disons ma source, j'ai plus d'eau à cause que le dynamitage a tout divisé les veines d'eau.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1815           Donc si je comprends bien votre question, dans le fond, vous voulez savoir quel recours va avoir le citoyen s'il y a des choses qui le dérangent dans plusieurs domaines?

**PAR Mme SOLANGE TRÉPANIÉ:**

1820           Exact, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1825           Donc comment vous allez traiter ça, monsieur Vincent?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1830           Bien écoutez, la première réponse que je donnerais, c'est qu'on va continuer à se comporter comme un citoyen responsable. Donc s'il arrivait qu'il avait des cas d'espèce où ce qu'il y avait des nuisances plus marquées chez un citoyen par rapport à d'autres, on va tout faire pour limiter ces nuisances-là.

1835           Maintenant, je pense qu'au niveau de l'eau potable entre autres, bien qu'on n'anticipe pas de problèmes particuliers, s'il s'avérait que nos activités de construction ont perturbé, il va falloir trouver une manière de réparer ou de ramener disons la situation à l'état normal.

              Monsieur Demers, est-ce que vous aimeriez compléter certains éléments ici?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1840           La seule chose que je peux dire, d'abord il y a quand même à certains niveaux, il y a des critères à respecter qui sont en place.

1845           Je vous dirais, au niveau de l'eau potable, on est un peu plus sécuritaire que ce qui est demandé au niveau de toute la réglementation municipale ou des MRC où on parle de trente mètres (30 m) de distance avec une source d'eau potable. Dans tous les cas, nous, on est à cinq cents mètres (500 m) minimum de la plus proche résidence. Donc on est confiants.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850           Je vais essayer de diviser peut-être la question en deux (2) parties! C'est-à-dire, d'une part la gestion des plaintes, puis d'autre part, les suivis environnementaux, les suivis sonores.

1855           Donc j'aimerais ça, moi, dans un premier temps, comment vous entrevoyez gérer les plaintes justement des citoyens?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1860 En réalité, le système de gestion de plaintes, le seul système qu'on a mis en place historiquement c'est à Murdochville, un système de gestion de plaintes justement au niveau de la réception des signaux de télécommunication.

1865 Et donc j'aurais tendance à probablement répéter le même exercice. On a impliqué la municipalité pour qu'elle recueille les plaintes. Au lieu que les gens se plaignent au promoteur, ça prenait un arbitre indépendant disons, et souvent, la première ligne d'une intervention, c'est le conseil municipal.

Donc mon premier réflexe, ce serait peut-être de m'orienter vers ça, d'avoir un système très ouvert.

1870 Il faut savoir que dans le projet, les trois (3) municipalités vont être partenaires, et un des droits de gestion contrôlée qu'on va conférer aux villes, c'est de s'assurer que le projet va être opéré selon les règles de l'art. Donc les villes vont avoir un pouvoir d'intervention au-delà de la réglementation municipale.

1875 Maintenant, au niveau de la gestion des plaintes...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1880 Au niveau du suivi environnemental, j'y reviendrai!

Parce que j'aimerais ça demander au ministère de l'Environnement, est-ce que généralement, c'est les municipalités qui gèrent les plaintes dans les autres parcs éoliens qui existent?

1885 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

1890 Ce que je peux vous dire, c'est qu'on a une condition de décret également généralement pour les projets éoliens qui demande au promoteur de former un comité de suivi et de concertation dont un des mandats sera de prendre les plaintes concernant les projets.

Donc ce comité-là peut comprendre une personne des municipalités effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1895 Peut comprendre aussi des citoyens?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui, également.

1900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avez-vous pensé, monsieur Vincent, qu'il serait possible d'impliquer les citoyens sous une certaine forme?

1905

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien en réalité, on a l'intention de mettre sur pied le comité de suivi, puis on sera ouverts aux suggestions, à l'effet des membres représentants sur ce comité de suivi là.

1910

L'important, c'est d'être transparent et donc, s'il y a une manière d'être le plus transparent possible, on va le considérer fortement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1915

Puis le comité de suivi, lui, est-ce qu'il est composé, est-ce que vous avez prévu une structure quelconque?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

1920

On a commencé à y songer, mais il est pas encore formalisé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1925

OK. Maintenant, si on revient sur le suivi environnemental, parce que là, la question avait deux (2) volets.

Donc en termes de suivi sonore, de suivi de l'eau, qu'est-ce que vous avez pensé?

1930

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Demers d'élaborer là-dessus, monsieur le Président.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1935

Je l'ai abordé rapidement lors de la présentation. D'abord, on va y aller au niveau du suivi des oiseaux et des chauves-souris qui est un suivi de trois (3) ans et sur lequel on se doit d'obtenir les autorisations des autorités gouvernementales, soit le Service canadien de la faune,



1940 le ministère des Ressources naturelles et Faune Québec sur l'acceptation des protocoles, sur la façon que les suivis doivent se faire ou qu'on prévoit faire.

1945 Suite à l'acceptation de ça, on le met en place dès la première année d'opération pendant trois (3) ans. Et je vous dirais que de plus en plus, il y a une évolution là-dedans, et les suivis sont rendus quand même assez serrés. Ça, c'est au niveau des oiseaux et des chauves-souris, pour voir si on n'a pas une problématique particulière quant au nombre de décès qui serait anormal.

1950 Maintenant, il y a le suivi au niveau sonore. Comme j'ai dit aussi, c'est un suivi qui se fait après la première année et à tous les cinq (5) ans par la suite, pour s'assurer qu'on respecte les critères qui sont donnés par le ministère de l'Environnement, le quarante (40 dB) et quarante-cinq décibels (45 dB) qui sont existants.

1955 Si jamais il y a un problème de relié à ça, le promoteur est au courant qu'il y a une mise en place de mesures d'atténuation qui peuvent aller à réduire la puissance, la capacité de la puissance, si vous voulez, de l'éolienne ou des éoliennes problématiques.

1960 Il y a un suivi sur les paysages, comme j'ai dit aussi tantôt, qui consiste à mettre en place un système d'enquêtes au niveau de différents postes qui sont généralement les centres d'informations touristiques, des choses comme ça, qui fait en sorte de parler aux touristes pour voir comment est-ce qu'ils sentent ce projet-là en réalité, les problèmes qui en découlent, si ça les dérange ou pas, et aussi en même temps au niveau, par des organismes municipaux, au niveau des résidents sur place.

1965 Parce qu'on s'aperçoit, il y a eu certaines études qui ont été faites au niveau sondages, puis on s'aperçoit souvent que la méconnaissance d'un projet est bien plus souvent la source du problème potentiel; et quand on le connaît plus, bien, ça s'avère moins important.

Donc ça, c'est au niveau des paysages.

1970 Télécom, première année d'opération, c'est un véhicule qui est équipé avec tous les équipements qu'il faut, qui parcourt l'ensemble du territoire du projet pour déterminer s'il y a nuisance dans la réception des signaux qui est due à la présence des éoliennes.

1975 Et si oui, on met en place, le promoteur est dans l'obligation de mettre en place des correctifs.

Je pense que ça fait pas mal le tour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1980 OK. Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1985            Juste pour poursuivre sur les suivis, est-ce que ces suivis-là sont rendus publics? Est-ce qu'ils sont accessibles à la population ou s'ils sont simplement remis aux ministères responsables, aux autorités?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

1990            Il y a différentes façons de procéder. Je voudrais référer plutôt à monsieur Vincent sur, lui, de quelle façon qu'il entend procéder.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1995            Est-ce que vous avez des réponses maintenant, monsieur Vincent, ou si vous voulez nous revenir?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2000            Bien, je pense qu'il y a certains suivis qui sont publics, mais d'autres qui sont privés.  
  
                  Peut-être que le ministère de l'Environnement pourrait...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2005            Mais je pose la question à vous, le ministère, ça, je la poserai après.  
  
                  Vous, votre intention, est-ce que c'est de les rendre publics?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2010            Pas nécessairement tous les suivis. Ça dépend des suivis.  
  
2015            Certains suivis de mortalité d'oiseaux, je pense que – est-ce que c'est public, ça, historiquement?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2020            Bien, les suivis au niveau de mortalité d'oiseaux, normalement, lorsqu'ils sont, en tout cas l'avis qu'on a eu, lorsqu'ils sont présentés au fédéral deviennent publics.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2025           Donc en fait, ce que je comprends de votre réponse, c'est que vous allez suivre ce que les ministères vont vous demander de faire?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2030           Bien, c'est à peu près ça. Donc s'ils nous demandent de faire un suivi puis de le rendre public, on va le rendre public.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2035           Madame Dupont, de votre côté, c'est quoi un peu le fonctionnement pour les suivis? Est-ce que vous les rendez publics, accessibles à la population, ou si ça devient des documents internes au niveau du ministère?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2040           Ces données-là appartiennent au promoteur, donc on ne peut pas l'obliger, en tout cas jusqu'à maintenant, on les a pas obligés à les rendre publics.

2045           Les études complètes, cependant, certains promoteurs acceptent de rendre public un résumé des résultats de chacun des suivis, pour chacun des éléments.

2050           Nous, on l'incite fortement à les rendre publics, les résultats, parce qu'on pense que c'est dans l'intérêt des citoyens de connaître ces résultats-là.

2055           Alors dans le guide, on a un guide au ministère, un Guide sur le suivi environnemental à l'intention d'un initiateur d'un projet, donc qui mentionne qu'on les incite; il y a même une lettre type qui est prête pour les initiateurs de projet, qui mentionne qu'ils vont rendre publics les résultats de ces suivis-là.

2060           Mais pour l'instant, ces suivis-là appartiennent, les résultats appartiennent au promoteur.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2065           Donc vous les incitez, mais ils sont pas obligés de les rendre publics? C'est sur leur bonne volonté?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Exactement.

2065 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Monsieur Vincent, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose?

2070 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Oui, juste en complément! Il me vient pas à l'esprit où aucun suivi sensible au point où ce qu'on le rendrait pas public.

2075 Donc dans les suivis qui sont prescrits par nos conditions de certificat d'autorisation, je vois pas de problème, c'est dans notre philosophie d'être très transparents. À date, on a donné pas mal d'informations.

2080 Donc s'il y a des suivis particuliers qu'on a énumérés, on n'aura pas d'empêchements à les rendre publics.

Maintenant, s'il y a des problèmes particuliers, là, il va falloir regarder au cas par cas dans certains domaines qui dépassent un peu l'expertise ou en tout cas, le domaine scientifique; si on rentre dans des questions d'interprétation, là, on peut peut-être avoir des réserves.

2085 Mais ce qui est un peu objectif au niveau des conditions du décret, on va s'empresser de les rendre publics.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2090 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2095 Mais dans les décrets que vous avez émis, de quels suivis on parle qui ne sont pas publics?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2100 Aucun rapport de suivi n'est public présentement. On n'a pas de conditions de décret par rapport à ça non plus présentement.

Cependant, comme je vous dis, par exemple pour le Parc éolien de Baie-des-Sables, les résumés de 2007-2008 peuvent être rendus publics, on peut les rendre publics.

2105 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous les avez?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2110 On les a et on peut les déposer, si vous le voulez.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2115 Je le souhaiterais vivement.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Puis on a une première année aussi pour Anse-à-Valleau.

2120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais de quels suivis on parle, des chiroptères?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2125 Les oiseaux, les chiroptères, paysages, télécommunications.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2130 Et vous avez toute cette information-là?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2135 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Que vous pouvez rendre disponible à la Commission?

2140 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2145 Donc on va vous lire avec attention!

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

2150 Parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Madame, ça répond à votre question?

2155 **PAR Mme SOLANGE TRÉPANIÉ:**

Pas vraiment, parce que finalement, moi, ma question, c'était: quels sont les recours pour les citoyens? Je veux pas savoir les suivis, c'est qui je vais voir si j'ai un problème?

2160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2165 Ce qu'on nous a répondu, c'est que le recours, c'est que le promoteur pensait à la municipalité. Par la suite, avec la discussion qu'on a faite avec le ministère de l'Environnement, le promoteur a pensé faire un comité de suivi, mais il a pas défini encore comment le comité de suivi.

2170 Vous, par contre, quand vous allez revenir le 5 octobre, vous pourriez nous faire des suggestions, comment vous aimeriez que le comité de suivi opère à votre satisfaction. Ça fait que c'est comme ça que le 5 octobre, on va recueillir votre opinion, puis que vous allez pouvoir nous aider à réfléchir sur comment le projet pourrait marcher dans ce sens-là.

**PAR Mme SOLANGE TRÉPANIÉ:**

C'est parfait.

2175

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci beaucoup.

2180

---

**PAULETTE BOLDUC**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2185

J'inviterais madame Paulette Bolduc s'il vous plaît.

**PAR Mme PAULETTE BOLDUC:**

2190

Bonjour monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour madame Bolduc.

2195

**PAR Mme PAULETTE BOLDUC:**

Moi, j'ai assisté à la réunion du mois de mai concernant les premières interventions du BAPE, puis à ce moment-là, 3Ci nous a fait la démonstration que les principaux intervenants, ses intervenants majeurs rencontrés pour l'implantation du parc éolien, c'était les conseils municipaux, le monde économique, l'UPA et le monde touristique.

2200

La majorité des éoliennes qui vont être installées dans la région de Thetford Mines vont l'être dans le secteur de Pontbriand, sur le territoire de Pontbriand, mais on n'a jamais eu de réunion ou de rencontre spécifiquement pour la population de Pontbriand.

2205

Alors je me demande, comment se fait-il que les populations concernées n'ont pas été consultées plus explicitement dans le processus d'implantation des éoliennes?

2210

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre question est très claire. Monsieur Vincent!

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2215

Monsieur le Président, donc la réponse que je peux donner à ça, c'est qu'on a procédé par étape.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2220

Pardon?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2225

On a procédé par étape dans le cheminement du projet.

La première chose qu'on a faite au tout début, comme promoteur, c'est qu'on a sensibilisé les trois (3) conseils municipaux. On leur a exposé notre intention de développer un projet dans la région en réponse à la demande de l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

2230

Les trois (3) conseils municipaux, après avoir évalué disons la recevabilité du projet, nous ont recommandé de faire des présentations publiques. Ce qu'on a fait en 2007, dans les trois (3) municipalités.

2235 En marge de ces présentations publiques là, la Ville de Thetford Mines a décidé de modifier son règlement de zonage pour pouvoir permettre l'installation d'éoliennes, parce que cette vocation-là n'était expressément pas permise par l'ancien règlement, ce qui a été fait par la Ville en cours de cheminement.

2240 Donc il y a eu donc nécessairement une présentation tout à fait parallèle et une gestion encadrée par la Ville de Thetford Mines sur laquelle j'interviendrai pas; je pense qu'il y a quelqu'un qui est mieux placé que moi pour répondre à ça.

2245 Donc après avoir fait les séances d'information publiques, on a aussi, en parallèle, fait beaucoup de médiatisation avec les médias électroniques. On a mis sur pied aussi un site Web le Parc Des Moulins pour diffuser le maximum d'information.

2250 Et ça, en parallèle, la troisième composante, ça a été aussi de faire une approche sur le terrain avec les propriétaires concernés pour pouvoir expliquer le projet et solliciter leur appui, ce qu'on a réussi à faire, notamment avec le concours de l'UPA et du Syndicat des producteurs forestiers. On a donc convenu d'une entente type avec tous les propriétaires concernés.

2255 Et ça a été ça notre démarche à plusieurs égards. On a voulu sensibiliser les acteurs du développement économique, touristique, social, autant que faire se peut, et impliquer les conseils municipaux dans notre présentation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2260 OK. Si je comprends, puis vous me corrigerez si j'oublie des choses, donc vous dites, nous avons plutôt travaillé avec les dirigeants, les dirigeants de l'UPA, les dirigeants des municipalités, pour établir des bases sur le projet, puis nous avons tenu des séances d'information auprès de citoyens ou est-ce que vous avez tenu...

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2265 Oui, bien, en réalité, le principe directeur, un des principes de l'acceptabilité sociale, c'est d'impliquer la société. Donc impliquer la société, le porte-parole de la société dans une municipalité, ça passe peut-être pas exclusivement, mais assurément en majorité par le conseil municipal.

2270 Nous, comme promoteur, on respecte beaucoup le milieu et on prend beaucoup, on est très à l'écoute des recommandations que les élus ou les habitants ou les différents intervenants peuvent avoir ou des recommandations qu'ils peuvent nous faire.

2275 Et dans ce cadre-là, on a donc été très à l'écoute d'être très ouverts à une démarche. Et la première chose qu'on a faite, entendre des séances d'information publique, c'est qu'avant même de définir le projet de façon exacte, on a montré les scénarios d'impacts maximaux, ne



2280 sachant pas exactement où on pouvait mettre les éoliennes, n'ayant pas nécessairement convenu d'ententes superficielles avec les propriétaires à ce moment-là, on a essayé de montrer aux gens, dans un contexte d'impact maximal, à quoi ça pourrait ressembler, les projets éoliens.

2285 Il faut savoir qu'à l'époque, il y avait deux (2) projets potentiels; il y avait le projet Des Moulins qu'on connaît aujourd'hui, qui implique les trois (3) municipalités, Kinnear's Mills, Thetford et Saint-Jean, mais il y avait aussi, de l'autre côté, le projet Des Collines.

Donc dans un contexte de présentation publique, on a présenté différents scénarios d'aménagements, un pour Des Moulins et un pour Des Collines, puis on a assorti de plusieurs simulations visuelles à l'époque, pour donner une idée de ce que ça pouvait avoir l'air.

2290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Du côté de la Ville de Thetford, est-ce que vous avez rencontré les gens du secteur Pontbriand pour les consulter sur le projet?

2295 **PAR Mme GINA TURGEON:**

Pas du secteur de Pontbriand précisément. On a fait une soirée d'information donc pour savoir, pour obtenir l'opinion des gens sur le sujet, en date du 13 février 2007.

2300 Et par la suite, il y a tout eu les avis publics et les parutions obligatoires par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour la modification réglementaire au niveau du Règlement de zonage, Règlement de lotissement, Règlement sur les permis et certificats et par la suite, au niveau des PIA.

2305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'était principalement sur le règlement?

2310 **PAR Mme GINA TURGEON:**

Principalement pour prendre la préoccupation des gens et la traduire versus les normes du règlement, oui.

2315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc vous vous êtes servis de ces consultations-là qui étaient des consultations publiques qui avaient paru par des avis?

**PAR Mme GINA TURGEON:**

2320

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2325

Pour monter un règlement qui représenterait – et non par rapport au projet comme tel?

**PAR Mme GINA TURGEON:**

2330

C'est ça. Donc on a voulu encadrer un futur projet, que ce soit le promoteur 3Ci ou un autre, à l'intérieur d'une réglementation, dans le fond, pour l'intégrer au cadre bâti et au paysage qui est particulier ici.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2335

Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2340

En fait, ce qu'on comprend, c'est que la procédure légale a été suivie, mais il y a pas eu de démarches particulières pour un groupe de citoyens qui auraient pu être plus susceptibles d'être touchés par le projet?

**PAR Mme GINA TURGEON:**

2345

L'invitation a été faite dans les médias, donc a été faite à tous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2350

Mais il y a pas de public ciblé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez une réponse. Quelle est votre deuxième question, madame?

2355

**PAR Mme PAULETTE BOLDUC:**

Ma deuxième question concerne un des intervenants majeurs, c'est l'UPA.

2360

Je voudrais savoir quel est le rôle de l'UPA dans l'implantation du parc éolien! Quelle est sa priorité au niveau de l'UPA de protéger le territoire agricole ou de négocier des prix pour les propriétaires terriens?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2365 OK. Donc là, vous comprenez que l'UPA n'est pas présente ici, mais du côté du promoteur, quel était votre objectif de rencontrer l'UPA puis d'avoir des ententes globales, des ententes individuelles avec les propriétaires?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2370 En réalité, l'implication de l'UPA a été souhaitée par nos propriétaires terriens.

Les propriétaires terriens voulaient que de leur côté, qu'il y ait un rapport de force; donc ils voulaient unifier une approche commune et s'assurer qu'il y avait un rapport de force avec un promoteur qu'ils connaissaient pas.

2375 Donc ils nous ont demandé et ils ont demandé à l'UPA et au Syndicat des producteurs forestiers de parler en leur nom et de négocier un cadre, un cadre avec 3Ci qui allait décrire non seulement les compensations financières, mais de façon plus importante, décrire et encadrer justement comment on allait convenir des modalités de compensations au niveau du déploiement sur le terrain.

2380 Et je peux peut-être demander à Jean-François Beaulieu qui a été très impliqué là-dedans d'explicitier un peu les différentes composantes de ces modalités-là.

2385 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Alors une grande partie des discussions qui a ébauché l'annexe D dans l'entente avec les propriétaires, c'est toutes les mesures de protection qui sont prévues dans le développement du projet, mais aussi dans la construction et après construction, pour protéger les terres, et que le propriétaire puisse poursuivre son activité d'agriculture par la suite, que ce soit des terres boisées ou que ce soit des terres en culture.

2395 Donc je vous dirais qu'une grande partie du document qui en est sortie, c'est pour la protection des terres et de s'assurer que s'il arrive des problèmes découlant de la construction du projet, soit qu'on trouve une solution pour réparer ce problème-là ou qu'on compense le propriétaire.

2400 L'autre chose aussi, c'est qu'il y a une personne qui va être embauchée par l'UPA, pendant la période de construction, afin de s'assurer du suivi des travaux, que les travaux soient faits dans le respect de l'entente et aussi de la protection de la terre.

Donc le propriétaire terrien doit avoir une personne-ressource à l'UPA.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2405

Concrètement, là, il va surveiller quoi, la remise en culture? Concrètement, cette personne-là, qu'est-ce qu'elle va faire?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2410

Bon, lors de la construction du chemin, c'est sûr qu'un chemin, pour être efficace, doit être drainé, donc on veut s'assurer qu'on donne accès aux propriétaires de chaque côté, pour que le propriétaire puisse exploiter, que ce soit en culture ou en foresterie.

2415

Ensuite, tout le côté de drainage, on veut, dans le cadre du projet, on s'est engagés à respecter le Guide des saines pratiques. Donc ce qu'on veut, c'est diminuer, limiter le plus possible le transport des sédiments.

2420

Donc la personne de l'UPA va aussi s'assurer qu'il y ait pas un transport des sédiments puis qui amène des problèmes de drainage en aval du projet.

2425

Donc c'est un peu les facettes. Aussi au niveau de l'enfouissement des câbles, s'assurer que, entre autres, que les câbles vont être à une profondeur suffisante pour que l'agriculture puisse se faire par la suite.

Au niveau des érablières aussi, que les érablières soient protégées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2430

C'est beau, merci. Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

2435

Dans votre entente avec l'UPA, est-ce que ça va jusqu'à la localisation exacte de l'éolienne? Dans le sens, est-ce que ça va, par exemple, être localisé au centre des terres, en bordure des terres, est-ce qu'ils ont un mot à dire sur la localisation pointue, finale de l'éolienne?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2440

Non, l'entente avec l'UPA ne prévoit pas ça.

2445

La seule entente qui prévoit la localisation exacte dans un périmètre prédéfini, c'est l'option et le bail, l'option superficière...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Avec le propriétaire.

2450 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

... avec le propriétaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2455

Mais est-ce qu'ils vont pouvoir, les producteurs vont pouvoir cultiver sous l'éolienne?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2460

Monsieur Beaulieu s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2465 Dans le secteur où le projet est implanté, il y a très peu de prairies. Et dès le départ, lorsqu'on a signé les ententes, on a convenu avec les propriétaires d'implanter aucune éolienne à l'intérieur des prairies.

2470 Donc les éoliennes sont implantées essentiellement dans les milieux boisés. Donc on utilise à quelques endroits les chemins existants pour se rendre au milieu boisé, mais sinon, on n'utilise en aucun cas les prairies.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2475 OK, merci beaucoup.

Je demanderais à ceux qui ont des cellulaires de les mettre en mode silencieux s'il vous plaît!

2480 Donc c'est ça la réponse, madame Bolduc, merci, ça vous va? Oui.

---

**LOUISE SAILLANT**

2485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Louise Saillant.

Bonsoir madame Saillant.

2490

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Bonsoir monsieur le Président, monsieur Dériger.

2495

Monsieur le Président, est-ce que le promoteur pourrait nous fournir un tracé ou un plan qui montre les axes routiers principaux qu'emprunteront tous les camions ou autres machineries nécessaires à la préparation des sites, à la mise en place des éoliennes, soit les transports les plus fréquents, les matériaux et des rebuts et ce, pour se rendre sur chaque site ou chaque grappe d'éoliennes?

2500

Il y a des chemins qui existent, je sais qu'il y a des chemins à construire, là, mais ceux-là, à partir, je sais pas, en dehors des municipalités, ils s'en viennent par quelle route?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2505

Votre question est claire. Monsieur Vincent, avez-vous cette carte?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2510

Oui, on a des informations que monsieur Beaulieu va vous présenter, monsieur le Président. On va la sortir, c'est sur une clé USB.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2515

Si je me souviens bien, c'était la figure numéro 4 point quelque chose, je l'ai pas par coeur, mais elle était dans l'étude d'impact.

Donc vous pouvez commenter s'il vous plaît?

2520

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Alors le transport principal va arriver depuis la 73 et de la 112, et depuis la 73, l'autoroute 73 venant de Québec et ensuite, on va arriver par la route 112.

2525

On a des éoliennes qui sont dans le secteur du cap à Thom; pour se rendre au cap à Thom, on va prendre le rang 13 depuis la 269.

Donc en passant par Pontbriand, aller chercher la route 13 pour aller chercher un groupe d'éoliennes d'environ, il y a à peu près huit (8) éoliennes dans ce secteur-là.

2530

Ensuite de ça, on va utiliser aussi l'axe principal, la 267, la route 267, c'est le chemin qui se rend vers Saint-Jean-de-Brébeuf, pour utiliser le chemin Monfette, la route Poiré. De la route Poiré, on va prendre le rang 1 pour aller voir le groupe d'éoliennes qui est complètement au nord-ouest du secteur.

2535

Et également, il y a le secteur du Sabot-d'Or pour aller chercher, il y a quatre (4) éoliennes dans ce secteur-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2540

Concrètement, madame, vous, vous demeurez à quel endroit à peu près, pour qu'on puisse vous dire...

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

2545

Je demeure dans le village de Kinnear's.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2550

De Kinnear's Mills, directement.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2555

Donc le village de Kinnear's Mills...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc elle va passer par la 269?

2560

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Le village de Kinnear's Mills est situé, je dirais, à l'intersection de la 269 et du chemin Craig. Donc dans la partie supérieure complètement de la carte, c'est l'endroit qui sera pas utilisé pour le transport.

2565

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais elle va passer par la 112 avant?

2570

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Oui, exactement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2575

112 et après ça, la 269?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

2580

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2585

Évidemment, vous déposez cette carte, mais c'était pas tout à fait celle-là que j'avais vue dans l'étude d'impact, mais c'est correct.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2590

Je pense que ça, c'est une carte qui a été développée récemment avec Enercon justement au niveau de la logistique. Ils sont venus faire une visite de terrain voilà deux (2) semaines, je crois.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2595

OK, merci beaucoup. Donc elle va être déposée.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

2600

Elle va être déposée, vous dites, sur le site du Parc Des Moulins?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sur le site Web du BAPE, de la Commission.

2605

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Du BAPE, OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2610

Puis vous allez l'avoir aussi dans les centres de consultation. Donc vous allez pouvoir revoir le trajet que les camions vont suivre.



**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

2615

Est-ce que les explications qu'on vient d'avoir vont être indiquées également? Parce que là, c'est pour les flèches.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2620

Oui. C'est-à-dire que les explications qu'on vient d'avoir vont être dans les transcriptions qui vont être disponibles dans une semaine.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

2625

Ah, d'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2630

Donc quand vous allez consulter les transcriptions, avec la carte, vous allez voir le trajet que le monsieur nous a expliqué tout à l'heure.

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

2635

C'est bien.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2640

Ça va. Est-ce que vous avez une autre question?

**PAR Mme LOUISE SAILLANT:**

Non, ça va, merci.

2645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

2650

---

**PIERRE LABRANCHE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2655

Monsieur Pierre Labranche.

**PAR M. PIERRE LABRANCHE:**

Salut.

2660

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour monsieur Labranche.

2665

**PAR M. PIERRE LABRANCHE:**

Une question sur les êtres humains. Je voudrais savoir s'il y a pas des personnes qui demeureraient près d'un groupe d'éoliennes, je voudrais savoir, à court, moyen et long termes, si ça peut avoir des conséquences ou des effets négatifs sur les êtres humains. Le sait-on premièrement?

2670

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites près, est-ce que vous avez une distance en particulier?

2675

**PAR M. PIERRE LABRANCHE:**

Non, bien, je sais qu'il y a des éoliennes, comme en Norvège, dans le pays norvégien, ça fait longtemps qu'ils en ont. Sait-on, moi, je pose la question, parce que je demeure près d'un groupe d'éoliennes, puis je veux savoir si ça peut avoir des conséquences sur les êtres humains.

2680

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est beau, on a compris votre question.

2685

Regardez, ce qu'on va faire, dans un premier temps, je vais poser la question au promoteur; pendant ce temps-là, je vais demander au représentant du ministère de la Santé s'il est disposé à prendre la parole dans un deuxième temps.

2690

Donc vous pourrez vous avancer, il y a un micro de disponible.

Donc monsieur Vincent, dans un premier temps!

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

2695

Monsieur le Président, je vais demander à monsieur Demers de SNC de prendre la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2700

Donc le citoyen, monsieur Labranche, veut savoir s'il y a un certain danger de demeurer à proximité d'un parc éolien. Est-ce que vous avez des études, est-ce que vous avez une opinion là-dessus?

2705

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, il y a différents éléments qui sont relevés dans la littérature comme pouvant éventuellement affecter la santé publique, et les gens le font ressortir à toutes les audiences publiques des différents projets.

2710

On a préparé des fiches sur chacun de ces cas-là.

2715

Disons qu'en premier lieu, il y a des cas au Québec où les éoliennes sont implantées à des distances plus rapprochées que celles qu'on prévoit pour le projet Des Moulins. Ici, on prévoit pas moins de cinq cents mètres (500 m), alors qu'il y a des projets ailleurs en Gaspésie qui se font avec des distances de trois cent cinquante mètres (350 m) des résidences.

2720

Et à ces endroits-là, il y a des projets éoliens qui sont déjà en fonction depuis une dizaine d'années dans la région de Matane et de Cap-Chat.

Pour savoir s'il y a eu des particularités au niveau santé, éventuellement ce serait peut-être quelqu'un d'autre de répondre à cette question-là.

2725

Nous, on l'a regardé, et je vous dirais que de façon générale, lorsqu'une MRC ou une municipalité édicte des règlements qui précisent que, exemple, il y a une distance minimale de cinq cents mètres (500 m), ça recouvre, selon la littérature qu'on a, tous les problèmes, tant au niveau des effets stroboscopiques – l'effet stroboscopique, c'est le jeu d'ombrage, lorsque l'éolienne passe entre le soleil et l'observateur – au niveau des champs électromagnétiques, au niveau des infrasons, les sons à basse fréquence, ou au niveau des champs magnétiques.

2730

Donc tout ça, c'est étudié ailleurs, surtout du côté européen, parce qu'ils sont en avance de nous autres, si vous voulez, ça fait plus longtemps qu'ils ont des projets éoliens qui sont en fonction.

2735

Donc moi, j'ai une série de fiches, si vous voulez, qu'on pourrait présenter là-dessus, qui donnent en référence les diverses études.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2740

Vous dites une série d'études, des références, vous pourriez le déposer à la Commission?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, je peux le déposer et le montrer aussi.

2745

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'y reviens, monsieur de la Santé, ce sera pas long!

2750

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

D'abord au niveau des incidences électromagnétiques! Les éoliennes sont des équipements d'abord qui sont destinés à la production d'électricité et peuvent ainsi engendrer un champ électromagnétique, on en convient. Ce champ est constitué d'un champ électrique et d'un champ magnétique.

2755

L'étendue des champs électromagnétiques, les CÉM qu'on appelle sont à leur niveau le plus intense près de leur source naturellement; à mesure qu'on s'éloigne de celle-ci, leur intensité diminue rapidement. C'est Santé Canada qui l'a dit.

2760

La recherche sur la santé humaine! La recherche a démontré que les champs électromagnétiques produits par les appareils électriques et les lignes de transport d'énergie peuvent induire de faibles courants électriques dans le corps humain. Ces courants sont beaucoup plus faibles que ceux produits naturellement par le cerveau, les nerfs et le coeur et ne sont associés à aucun risque connu pour la santé, Santé Canada 2004.

2765

Les incidences électromagnétiques ont fait l'objet partout dans le monde de plus d'une centaine d'études expérimentales et épidémiologiques dont les résultats sont convergents.

2770

L'exposition aux champs électromagnétiques ne provoque pas de problème de santé et notamment, n'augmente pas les risques de cancer et de leucémie. C'est EDF, Électricité de France, 2003.

2775

Effets sur les animaux de ferme! Les champs électromagnétiques ne modifient de façon mesurable ni la croissance des cultures agricoles, ni la croissance et la reproduction du bétail. Une étude d'Hydro-Québec qui a été réalisée en l'an 2000.

Ça, c'est en ce qui concerne les incidences électromagnétiques.

2780

Effets stroboscopiques!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2785 Mais là, vous nous faites pas une série de présentations dans le fond. En avez-vous plusieurs comme ça?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2790 Bien, j'en ai plusieurs, j'en ai sur les différents domaines, les champs électromagnétiques, les effets stroboscopiques, les différents éléments que les gens soulèvent comme étant des risques de problèmes sur la santé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2795 Parce que vous avez pas une réponse en général?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2800 La réponse en général, c'est que plusieurs études concluent qu'à des distances de cinq cents mètres (500 m), il n'y a pas de problèmes notables ou qui ont été observés, autant en Europe qu'aux États-Unis, et même ici au Québec.

En résumé, c'est ça, en fin de compte, monsieur le Président.

2805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Après les effets stroboscopiques, parce qu'on va y revenir un peu plus tard, est-ce que vous aviez d'autres éléments?

2810 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ah, certainement. En fin de compte, ce que j'ai, au niveau des tensions parasites, champs électromagnétiques, effets stroboscopiques et puis tensions parasites.

2815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Puis là, vous nous dites qu'à l'intérieur d'un cinq cents mètres (500 m) de distance...

2820 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Par exemple, au niveau de l'effet stroboscopique, toute la littérature convient qu'à une distance d'environ trois cents mètres (300 m), il y a plus d'effet mesurable au niveau des effets stroboscopiques.

2825            Au niveau des champs électromagnétiques, on en a parlé tantôt, il faut penser que c'est des machines, des structures qui produisent à six cents volts (600 V), avec un transformateur qui, lui, sort l'électricité à trente-quatre point cinq kilovolts (34,5 kV). Et trente-quatre point cinq kilovolts (34,5 kV), quand on parle du réseau de distribution, le réseau qu'il y a le long des chemins, on parle de vingt-cinq kilovolts (25 kV). Et ça n'a rien à voir avec les tensions de sept cent trente-cinq kilovolts (735 kV) d'Hydro-Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2835            Quand vous parlez de cinq cents mètres (500 m), est-ce que ça inclut aussi pour le climat sonore?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2840            Oui. Bien, tout est en fonction. Le climat sonore, normalement, lorsqu'on se retrouve à des distances d'à peu près trois cent cinquante-quatre cents mètres (350 m-400 m), on tombe en deçà du quarante décibels (40 dB).

Donc cinq cents mètres (500 m), c'est un peu plus conservateur.

2845            **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci.

2850            Du côté du ministère de la Santé, est-ce que vous avez les mêmes conclusions en général à l'extérieur d'un rayon de cinq cents mètres (500 m), il n'y a pas de danger pour la santé?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

2855            Je travaille à la Direction de santé publique de l'évaluation de la région Chaudière-Appalaches.

2860            Au niveau des conclusions générales, effectivement, il y a un certain consensus qui se dégage à l'effet que, pour des questions notamment pour le bruit, en général, les distances de protection qui sont appliquées permettent effectivement d'éviter les nuisances.

Toutefois, il faut quand même spécifier que, comme dans tout domaine, il faut quand même éviter les généralités, dans le sens que chaque situation représente un cas particulier.

2865            Donc même si on applique une distance de protection, il se pourrait que, dans certaines conditions, comme par exemple un milieu sonore particulièrement calme, ou certaines conditions climatiques, que ça pourrait engendrer un niveau de nuisance qui pourrait être perçu en tout cas

par des résidents et dans certains cas, qui pourrait peut-être même dépasser des distances de protection.

2870

Mais ça, d'où l'importance effectivement des suivis et des études justement sur le terrain, pour bien justement baliser les conditions. Parce qu'autant les modélisations peuvent fournir un bon outil de travail, pour justement essayer de faire des précisions, il reste que, comme on dit, la vraie vie, des fois, va venir corroborer ça.

2875

Et là-dessus, demain, je pourrai éventuellement peut-être être en mesure d'avoir un collègue qui pourrait m'aider à apporter des réponses un peu plus précises au niveau des questions au niveau du bruit puis des nuisances relativement au climat sonore.

2880

Ça, c'est dans un premier temps.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2885

Là, vous nous avez parlé du son dans un milieu relativement calme, donc on parle de combien de décibels à ce moment-là?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

2890

Bien, pour ma part, il faudrait que je retourne un peu voir dans l'étude d'impact les niveaux de bruit initiaux, mais un milieu calme, et ça, peut-être que ma collègue de l'Environnement pourra me corriger, mais de ce que j'ai vu dans d'autres études notamment qui ont été faites dans la région Chaudière-Appalaches, ça peut représenter quand même des niveaux par exemple de trente décibels (30 dB) la nuit.

2895

Donc il y a les critères du ministère de l'Environnement, mais en Santé publique, on considère aussi les principes liés à ce qu'on appelle l'émergence au niveau du son. Dans le sens que même si, par exemple, il y a une norme qui est prescrite au niveau du ministère de l'Environnement de quarante décibels (40 dB) la nuit et quarante-cinq décibels (45 dB) le jour, si on habite dans un milieu calme, d'un point de vue de Santé publique en tout cas, on considère que normalement, il devrait pas y avoir dépassement d'un seuil qui serait perceptible en particulier la nuit.

2900

Parce que les principaux problèmes de santé qui peuvent être générés par des perturbations au niveau du climat sonore, c'est justement quand la nuit il y a des perturbations au niveau du sommeil. Donc les gens sont dérangés la nuit, sont dérangés dans leur sommeil, donc ça affecte leur qualité de sommeil et ça, à la longue, effectivement, ça peut avoir certains effets au niveau de leur santé.

2905

2910

Donc nous, des recommandations habituellement qu'on fait dans ce type de projet là, pas seulement dans le cadre des projets d'éoliennes, mais dans tout type de projet de nature

industrielle ou d'infrastructures, on recommande habituellement de ne pas dépasser un niveau de trois décibels (3 dB) la nuit et de cinq décibels (5 dB) le jour, dépendant d'un certain niveau d'émergence.

2915 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc dépendamment du niveau moyen de bruit de fond?

2920 **PAR M. SIMON ARBOUR:**

Oui, du bruit initial.

Autrement dit, on trouve qu'il est important de se préoccuper quand même du niveau de bruit initial.

2925

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça, c'est un élément important. Du côté du bruit de fond, c'est-à-dire, ça, le bruit de fond, pouvez-vous premièrement nous le définir et de combien il serait ici dans Chaudière-Appalaches?

2930

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Demers de répondre, monsieur le Président.

2935

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

En fin de compte, c'est très variable selon la localisation dans laquelle on se situe. Il faut penser que si vous êtes aux abords d'une route qui est semblable à la route 112, bien déjà, en bordure de la route, vous allez avoir une soixantaine de décibels tout le temps.

2940

Règle générale, je pense qu'on parle de bruits de fond qui vont varier de vingt (20 dB) à trente décibels (30 dB) à peu près, comme on vient de dire de l'autre côté.

2945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

2950 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ça, c'est le bruit de fond considéré, et nous, on le considère dans les calculs de simulations comme étant là; et là, on rajoute un niveau de bruit qui est causé par l'éolienne.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

2955

OK. Donc si je résume un peu votre réponse, monsieur Arbour, vous dites, du côté du son, ça dépend. Généralement, il n'y a pas de problème, mais vous mettez un bémol en fonction du milieu qui est rencontré?

2960

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

D'où l'importance d'apporter une attention au niveau du suivi des projets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2965

Mais du côté des autres éléments, on a parlé tantôt de l'effet stroboscopique, des ondes électromagnétiques, etc., est-ce que vous avez de la littérature là-dessus?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

2970

À date, en tout cas de ce que j'ai pu prendre connaissance au niveau des avis, de la littérature qui a été rapportée, au niveau des effets stroboscopiques, il semble pas que dans les distances d'implantation de l'ordre justement du cinq cents mètres (500 m) qu'il y ait vraiment d'effets néfastes rapportés.

2975

Mais encore là, un peu par analogie au bruit aussi, il faut quand même justement porter attention justement aux situations particulières, à savoir est-ce qu'il peut pas y avoir nécessairement, par exemple, je sais pas, moi, une maison qui pourrait être plus dérangée qu'une autre, et à ce moment-là, voir s'il n'y a pas moyen, dans certaines plages d'heures, parce qu'on comprend notamment que dans le cas de l'effet stroboscopique, il y a une question d'angle de la lumière, normalement c'est surtout en fin de journée où cet effet-là est peut-être plus perceptible, entre dix-sept heures (17 h) et le moment du coucher du soleil, étant donné la projection de l'ombre, et donc, il y a une attention à apporter à ce niveau-là.

2980

2985

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc en général, il ne semble pas y avoir des gros problèmes?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

2990

Dans ce que j'ai pris connaissance, non.

Par contre, je pourrais quand même fouiller un peu plus la réponse puis vous fournir quelque chose de plus précis.

2995

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis ça dépend d'un cas particulier comme si une maison serait proche ou si l'éolienne serait proche de la maison, ça, ça pourrait changer quelque chose?

3000

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

Oui, puis dépendant des distances et des angles aussi.

3005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, je vais continuer avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

3010

Est-ce que vous, vous partagez le même avis que le ministère de la Santé sur le climat sonore?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3015

Ce qu'on peut ajouter présentement – bien, sur le climat sonore, peut-être que notre expert pourra en parler davantage demain soir.

Ce qu'on sait, nous, c'est qu'il y a aucun cas en tout cas qui nous a été rapporté jusqu'à maintenant.

3020

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous dites demain soir sur le climat sonore parce qu'il y a quelqu'un du ministère?

3025

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui, si vous vous rappelez, Mario Dessureault sera là demain soir, notre ingénieur spécialiste au niveau du climat sonore.

3030

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on pourrait tout centrer nos questions...

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3035

Pour le climat sonore, oui. Les infrasons et les effets stroboscopiques, il est pas apte à répondre peut-être là-dessus, mais ce qu'on peut dire également, jusqu'à maintenant, les suivis

qui ont été faits à Baie-des-Sables respectent le quarante dB (40 dB) en tout cas, nous, notre norme, notre Note d'instructions.

3040

Donc il y a pas de cas, comme je vous disais, il n'y a pas de cas qui nous a été rapporté comme de quoi qu'il y a des problèmes au niveau de la santé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3045

Générale?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3050

Présentement, non. Et au niveau de la littérature, c'est ce qui est rapporté également, en général.

Entre autres, au niveau, une étude qui a été faite par l'Académie de médecine en France qui parle des problèmes de sons, infrasons et effets stroboscopiques, qui mentionne qu'il y a pas d'effets en tout cas rapportés, d'effets graves rapportés sur la santé pour ces effets-là.

3055

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc demain on va parler plus en détail du son.

3060

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3065

Monsieur Labranche, on a fait le tour.

Quelle était votre deuxième question?

3070

**PAR M. PIERRE LABRANCHE:**

J'ai pas d'autre question. Ça a été assez clair, merci. Salut.

3075

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

3080

---

**DAVID DUBOIS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3085 Monsieur David Dubois.

Bonsoir monsieur Dubois.

**PAR M. DAVID DUBOIS:**

3090

Bonjour monsieur le Président. Moi, ma question est, au point de vue des éoliennes, je voudrais savoir, l'éolienne la plus proche d'une zone habitée est à combien de mètres ou de kilomètres, les éoliennes les plus proches sont à combien de mètres d'une zone habitée?

3095

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3100

Je vais demander à monsieur Beaulieu de peut-être donner la réponse avec une ventilation des différentes distances.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3105

Donc ce qu'on a voulu faire comme exercice, c'est un peu valider le nombre de résidences qu'il pourrait y avoir en fonction de la distance des éoliennes. Donc on a ressorti un tableau pour vérifier les distances, le nombre de résidences qu'il y avait entre cinq cents (500 m) et six cents mètres (600 m), entre six cents mètres (600 m) et neuf cents mètres (900 m), entre neuf cents mètres (900 m) et un point deux kilomètre (1,2 km), un point deux kilomètre (1,2 km) et un point cinq kilomètre (1,5 km), et plus d'un point cinq kilomètre (1,5 km), à l'intérieur de notre zone d'étude, OK!

3110

Et avec ce plan-là, on a développé un tableau pour essayer de visualiser les résultats.

3115

Donc notre base de données, ça a été le rôle d'évaluation 2008. Dans le rôle d'évaluation 2008, on met en perspective le nombre de logements.

3120

Et puis ce qu'on peut voir, on l'a fait par municipalité et ensuite regroupées à l'intérieur, on a regroupé les trois (3) municipalités ensemble.

Donc rapidement, donc on retrouve dix-sept (17) résidences dans Kinnear's entre cinq cents (500 m) et six cents mètres (600 m), ce qui représente sept pour cent (7%) du total des résidences dans notre étude.

3125

Dix-sept (17) résidences entre six cents (600 m) et neuf cents (900 m). Quatorze (14) de neuf cents (900 m) à un point deux kilomètre (1,2 km). Et puis onze (11) résidences de un point deux (1,2 km) à un point cinq (1,5 km).

3130

Donc à l'intérieur de notre zone d'étude environnementale, on a plus de cinquante pour cent (50 %) qui sont au-delà de un point cinq kilomètre (1,5 km).

Et puis ensuite, on a vingt pour cent (20 %) des résidences qui sont dans le périmètre urbain, mais le périmètre urbain est à l'extérieur de notre zone d'étude.

3135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y avait pas dans l'étude d'impact une résidence qui était à quatre cent quatre-vingt-cinq mètres (485 m)?

3140

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Ça, c'est à Kinnear's Mills, oui, qui est inclus dans le cinq cents (500 m) à six cents mètres (600 m), on a une résidence qui est à quatre cent soixante-quinze mètres (475 m). Pourquoi, c'est que ça a été imposé par la présence d'une érablière où on est obligé de retasser légèrement l'éolienne.

3145

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3150

Pour pas que l'éolienne empiète sur l'érablière?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3155

Exactement. C'est que dans la réglementation, ce qui est prévu également, c'est que l'éolienne doit être implantée à une distance de cinquante mètres (50 m) d'une érablière.

Donc avec un ingénieur forestier, on a établi le périmètre de l'érablière, et on a installé l'éolienne à cinquante mètres (50 m) de l'érablière.

3160

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous l'avez rapprochée de la résidence?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3165

Oui, puisque l'érablière bornait dans le sens opposé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3170

Puis est-ce que c'est conforme au règlement municipal?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3175

Dans l'éventualité, ce qu'on prévoit faire, c'est faire une demande de dérogation mineure, et dans l'éventualité où il est pas possible d'avoir la dérogation mineure, on verra à relocaliser l'éolienne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3180

OK.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3185

Monsieur le Président, en complément d'information, on a reçu un certificat de conformité de la municipalité de Kinnear's Mills la semaine passée, qui inclut cette éolienne à quatre cent soixante-quinze mètres (475 m).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3190

OK. Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3195

Parlant justement de la question du certificat de conformité! Dans la présentation, vous avez dit que vous en aviez un de Thetford Mines puis un de Kinnear's Mills, mais Saint-Jean-de-Brébeuf, est-ce qu'ils vous en ont donné un?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3200

En fait, ce qu'on a montré, c'est que depuis la dernière rencontre préparatoire du BAPE, on a montré l'évolution depuis juin, mais le certificat de conformité de Saint-Jean-de-Brébeuf, on l'a eu avant juin, donc on l'a déjà.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3205

OK.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Donc on a les trois (3) certificats actuellement.

3210

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une question, la distance entre chacune des éoliennes est de combien en général? La distance minimale en fait entre les éoliennes?

3215

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Je vais demander à monsieur Beaulieu de répondre.

3220

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Normalement, on a respecté un minimum de quatre cents mètres (400 m) entre chacune des éoliennes. Ça, c'est une distance qui est visée.

3225

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous dites normalement, mais est-ce que c'est le cas actuellement?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3230

Il peut y avoir des endroits où on est légèrement inférieur à quatre cents mètres (400 m), à quelques endroits.

Et la raison pourquoi, c'est encore la présence d'érablières qui nous imposait, parce qu'on doit être à cinquante mètres (50 m) d'une limite de terrain avec un autre propriétaire, d'une limite de lot, cinquante mètres (50 m) d'une limite de lot, et également cinquante mètres (50 m) d'une érablière. Donc il peut y avoir des occasions où l'éolienne, la distance de deux (2) éoliennes peut être de l'ordre de trois cent quatre-vingts mètres (380 m).

3235

Mais c'est une norme empirique d'avoir une distance de cinq (5) fois le diamètre des pales entre chacune des éoliennes, pour limiter les turbulences que peut induire une éolienne à une autre, et diminuer aussi par le fait même la production d'énergie.

3240

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3245

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3250 Monsieur Dubois, c'est une réponse complète. Est-ce que vous avez une autre question?

**PAR M. DAVID DUBOIS:**

3255 Non, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3260 Ça va, merci.

---

**ROSANNE CÔTÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3265 Madame Rosanne Côté s'il vous plaît.

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

3270 Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3275 Bonsoir madame Côté.

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

3280 Moi, ma question est la suivante! Les éoliennes qui doivent être implantées entre Saint-Jean-de-Brébeuf et de Kinnear's Mills, exemple le rang 1, est-ce une zone habitée?

Et puis ma deuxième question...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3285 Regardez, on va en prendre juste une à la fois.

Quand vous dites entre Saint-Jean-de-Brébeuf puis Kinnear's Mills, c'est le chemin Craig, ça?



3290 **PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

Non. C'est un rang secondaire qui sépare les municipalités de Saint-Jean-de-Brébeuf et de Kinnear's Mills.

3295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce qu'on a visité pas mal, il est situé à quel endroit, le rang 1?

3300 **PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

C'est ce qui sépare Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf, c'est une route secondaire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3305 Près de la montée Monfette?

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

3310 Oui, mais ça a rapport, pas rapport au chemin Monfette, parce que le chemin Monfette, c'est pas le rang 1.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3315 Regardez, ce qu'on va faire, est-ce que vous pourriez sortir une carte, puis on va essayer de situer exactement à quel endroit vous posez votre question finalement!

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

3320 Autrement dit, si on part de Kinnear's Mills, il y a implantation d'éoliennes en direction de Saint-Jean-de-Brébeuf et Thetford. Est-ce que c'est...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3325 Dans le fond, on va commencer par se situer, puis après ça, on va regarder exactement la question de madame.

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

3330 Disons rang Bailey, rang 1 en allant vers la route Poiré.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, OK, ça me replace. Parce qu'on s'est promené. On a été voir où seraient  
3335 possiblement localisées les éoliennes.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Alors pour se situer, monsieur le Président, on a le chemin Craig ici qui monte, qui est la  
3340 limite de notre étude d'impact.

On a le rang 1 qui descend ici. Ensuite, on a le chemin Bailey.

Saint-Jean-de-Brébeuf ici, ensuite en haut complètement, Kinnear's Mills.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc pour reprendre votre question, madame, vous dites, est-ce que le rang 1 pourrait  
3345 être exempt d'éoliennes, est-ce que c'est ça votre question?

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

Non. S'il y a implantation d'éoliennes dans le rang 1, bien, rang Bailey, ensuite qui  
3350 continue vers le rang 1, s'il y a implantation d'éoliennes, s'il y a des maisons, des gens qui  
habitent là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, est-ce que vous pouvez localiser les résidences à proximité de cet endroit?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Oui. Bien, les résidences qu'on a considérées, c'est sûr, un, qu'on voyait, et également  
3360 celles qui étaient incluses dans le rôle d'évaluation 2008.

Donc on a considéré ces résidences-là dans l'évaluation des distances avec les  
3365 éoliennes, donc que ce soit les différentes résidences qui étaient répertoriées jusqu'à présent.

On peut peut-être ramener l'image qu'on avait avant, que je vous ai montrée...

3370 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, parce que dans le fond, on essaie de localiser par rapport au projet les résidences qui sont touchées. Donc est-ce que vous êtes capable de représenter, vous avez sûrement une carte où on peut voir, on peut localiser les résidences et à quelle distance?

3375

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

Ma question, peut-être qu'elle est pas assez claire. Est-ce qu'il y a des gens qui vivent, comme le chemin Bailey, s'il y a quelqu'un qui habite là à l'année?

3380

Puis ma deuxième question aussi, est-ce que les chemins sont ouverts, entretenus l'hiver?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3385

Il y a plusieurs sous-questions. Mais regardez, dans le fond, on veut savoir, premièrement, est-ce qu'il y a des résidences, est-ce que c'est des résidences qui sont habitées à l'année, puis est-ce que les chemins sont ouverts l'hiver, parce que si elles sont pas habitées à l'année, et à quelle distance!

3390

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

D'accord. Bon, ce qu'on peut voir, les points rouges représentent les résidences qui sont comptabilisées dans le rôle d'évaluation 2008.

3395

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, mais là, il faudrait que vous nous indiquiez lesquelles.

3400 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

D'accord. On va juste, un, se situer. Saint-Jean-de-Brébeuf, Kinnear's Mills, le chemin Craig, le rang 1 et le rang Bailey, d'accord! Ensuite, les points rouges représentent, en fait c'est des logements.

3405

Dans le rôle d'évaluation, il faut voir que ça ne spécifie pas si c'est une résidence, et dans cette résidence-là, ce qu'on a comme information, c'est le nombre de logements, et on a un indice à savoir, est-ce que c'est une habitation, un chalet, par un type de codes, si c'est un chalet, si c'est une résidence où on pourrait dire habitée à l'année, un camp de chasse, etc., bon.

3410

Dans le cas qui nous intervient, à partir du moment que dans le rôle d'évaluation 2008, on spécifiait que c'était un logement, on le considérerait comme une habitation, que le rang soit

3415 déneigé ou pas. Parce qu'on sait, ce qu'on a pu voir jusqu'à présent, c'est que le rang 1, le déneigement s'arrêtait environ à cette hauteur-ci au niveau du rang 1, près des limites de Saint-Jean-de-Brébeuf et de Kinnear's, donc toute la partie ici à aller, tout le rang 1 est utilisé comme piste de motoneige pendant l'hiver.

3420 Et puis le chemin Poiré est arrêté ici à la route Poiré, les dernières résidences qu'on a ici, le déneigement s'arrête à cet endroit-là.

Sauf que dans les résidences qu'on peut voir où on avait une note de logement dans le rôle d'évaluation, on les a considérées.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3425 Puis ça donnait combien de résidences?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3430 Dans ce secteur spécifique là, on pourrait compter les points, mais sinon, c'est les tableaux que j'avais commencé à présenter. J'ai présenté le tableau de Kinnear's Mills, il y a également Saint-Jean-de-Brébeuf et Thetford Mines également.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3435 Avez-vous le tableau?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3440 Oui. Si vous voulez, on a présenté déjà le Kinnear's Mills, on peut présenter Saint-Jean-de-Brébeuf?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3445 On va faire la lumière là-dessus.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3450 Mais vous aurez pas l'information directement sur le rang 1.

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

3455 Si le chemin n'est pas ouvert l'hiver, ça veut dire qu'il y a pas de personnes qui habitent là à l'année, c'est les chalets?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

Oui, mais sauf qu'on a considéré comme un logement.

3460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais on va continuer, pour avoir une réponse précise. Donc là, on est avec le nombre de bâtiments avec logements dans le secteur de Saint-Jean-de-Brébeuf!

3465 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3470 Dans le secteur de Saint-Jean-de-Brébeuf, la même démarche a été faite qu'avec Kinnear's, donc on parle de onze (11) éoliennes entre cinq cents (500 m) et six cents mètres (600 m), douze (12) entre six cents (600 m) et neuf cents (900 m), huit (8) entre neuf cents (900 m) et un point deux kilomètre (1,2 km) et trois (3) entre un point deux (1,2 km) et un point cinq (1,5 km) et, encore une fois, on avait tout près de cinquante pour cent (50 %) des éoliennes qui étaient situées à plus qu'un point cinq kilomètre (1,5 km).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3475

Donc là, tantôt, vous nous avez présenté Kinnear's Mills?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3480

Kinnear's Mills. Maintenant, Saint-Jean-de-Brébeuf, et on a également à Thetford Mines.

Dans le cas de Thetford Mines, j'avais une information qui était légèrement différente, parce qu'il faut voir que la grosseur des municipalités est totalement différente et l'implication du projet est pas du même ordre.

3485

Pour ce qui est de Thetford Mines, on a l'information à l'intérieur de notre zone d'étude. C'est l'information qui nous a été transmise par la municipalité, par la Ville de Thetford Mines.

3490 Donc ce qu'on peut voir, c'est que cinquante-sept pour cent (57 %) des résidences, des logements, sont situés à plus de un point cinq kilomètre (1,5 km) des éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3495

Merci beaucoup.

Madame Côté, est-ce que ça répond à votre question?

**PAR Mme ROSANNE CÔTÉ:**

3500 Oui, merci.

---

**JEAN BÉDARD**

3505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc j'inviterais monsieur Jean Bédard.

3510

Bonsoir monsieur Bédard.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

3515

Bonsoir. Monsieur le Commissaire, monsieur le Président! J'avais plusieurs questions qu'on a accumulées effectivement, mais suite à tout ce qui s'est dit tout à l'heure, je vais déroger et revenir sur certaines questions, si vous voulez, que je juge très importantes et pour lesquelles j'ai pas vraiment eu de réponses.

3520

Nous, comité de citoyens de Kinnear's en particulier, on trouve qu'on sous-estime l'importance du paysage dans le patrimoine environnemental général de Kinnear's et de la région.

3525

Alors étant donné l'importance des enjeux et la durée importante de tout ce qui est installé là-dessus, est-ce qu'on pourrait pas, suite à l'intervention tout à l'heure de monsieur Malo qui parlait d'une certaine déficience au niveau, en tout cas qui soulevait la question d'une certaine déficience au niveau de la simulation, étant donné donc l'importance de cet enjeu, est-ce que c'est pas possible, avec les moyens techniques dont on dispose aujourd'hui en 2009, bientôt 2010, d'avoir un genre de montage vidéo qui nous montrerait – parce que je trouve ça important, moi, de voir les pales qui tournent, parce que sur la représentation, la simulation, on voit un petit poteau blanc et à peine un petit trait de crayon blanc, et je trouve pas que ça donne à la population une réalité, alors est-ce que ce serait possible d'avoir ça?

3530

Est-ce que c'est trop demander?

3535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser la question. Est-ce que c'est possible dans les photomontages de voir les éoliennes en marche?

3540 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

On a des exemples de photomontages avec des éoliennes dynamiques, qui tournent. C'est difficile de le mettre sur un site Web ou dans une étude d'impact au BAPE, parce que c'est des formats PDF.

3545

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Pourriez-vous nous le présenter ici?

3550

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Absolument. Dans le cadre de la présentation qu'on vous suggère de faire le cas échéant, au niveau de la technique de montage, on peut couvrir cet aspect-là, si vous voulez.

3555

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bédard, est-ce que vous allez être ici demain après-midi?

3560

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Oui, tout à fait, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3565

Donc on pourrait, demain après-midi, commencer avec la présentation qu'on parle sur les photomontages, voir les simulations avec les pales qui tournent, puis répondre à vos questions.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

3570

Vous dites demain après-midi?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

3575

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Vers quelle heure s'il vous plaît?

3580

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On commence à une heure et demie (1 h ½). Est-ce que vous allez être là?

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

3585 Oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3590 Si vous allez être là, on va commencer avec ça.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

D'accord.

3595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, monsieur Vincent?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3600 Monsieur le Président, je pourrais tu vous soumettre humblement de considérer de le faire demain soir?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3605 Pour?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3610 À cause de la disponibilité de notre...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3615 De votre expert. Monsieur Bédard, ça vous conviendrait demain soir?

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Oui, aussi.

3620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, on commence demain soir tout de suite en débutant avec cette présentation-là, OK. Merci beaucoup.



3625 **PAR M. JEAN BÉDARD:**

J'aurais une seconde question s'il vous plaît.

3630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien sûr.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

3635 Alors on sait qu'en Europe, il y a beaucoup d'éoliennes qui ont été implantées dans des milieux plus ouverts; l'Europe est quand même, la France en particulier, comprend des milieux moins forestiers, moins denses que les nôtres ici.

3640 Or, étant donné, je vais vous dire où je veux en venir, c'est qu'étant donné que nos éoliennes sont les plus hautes, parmi les plus hautes jamais installées, je pense, en milieu habité, et peut-être même les plus hautes je crois, et que nous vivons actuellement – et corrigez-moi si je me trompe, les responsables de l'Environnement – mais nous vivons quand même une situation au point de vue climatique où on nous prévient qu'il y aura de plus en plus d'extrêmes, c'est-à-dire de plus en plus de sécheresses, de vents, de pluies, des conditions extrêmes inattendues, 3645 évidemment que les deux (2) étés qu'on vient de passer sont pas très éloquentes à ce niveau-là, mais on pourrait très bien imaginer des périodes de sécheresse importante.

Or, dans un milieu forestier comme le nôtre, advenant un incendie, moi, ce que j'aimerais – tantôt, ça m'a pas vraiment rassuré, les réponses là-dessus. D'abord, on n'a même pas de 3650 service d'incendie à Kinnear's Mills, qu'est-ce qui arriverait s'il y avait, suite à une sécheresse, qu'il arrive n'importe quoi, qui mette le feu, on a beaucoup d'érablières là-dedans qui pourraient flamber.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3655 Regardez, vous êtes préoccupé par les incendies?

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

3660 Oui, par les incendies et comment, par quelles infrastructures, parce que c'est pas le petit poste de pompiers – et j'ai rien contre ça – mais le petit poste de pompiers de Saint-Pierre-de-Broughton ou de Saint-Jacques-de-Leeds...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3665 Là, vous rentrez dans les opinions, là.

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

3670 Non, non, je pose la question, je veux être rassuré. Comment on pourrait faire pour éteindre des incendies aussi importants? C'est une question s'il vous plaît.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3675 Donc dans les plans d'urgence qui sont en préparation, comment allez-vous tenir compte de cet élément?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3680 Donc on convient, monsieur le Président, qu'un incendie peut prendre demain matin dans l'érablière, sans qu'il y ait d'éoliennes aussi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685 Oui.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3690 Donc on parle notamment des incendies qui pourraient avoir une incidence sur les éoliennes, et les incendies qui viendraient des éoliennes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3695 Oui.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Donc je pense qu'on va, dans le plan d'urgence, considérer les moyens et les ressources.

3700 Peut-être que monsieur Demers peut donner un exemple concret d'application d'un plan d'urgence dans une municipalité, peut-être que ça éclairerait la Commission.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3705 Bien sûr. Donc vous nous donnez des indices de ce que pourrait contenir éventuellement le plan d'urgence?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3710 Bien, disons qu'en premier lieu, il y a ce qu'on appelle l'aire d'implantation de l'éolienne qui, elle, va rester non pourvue d'arbres. Elle va être en partie gardée pour avoir accès pour la phase d'exploitation et entretien, puis le reste va être mis en herbacée. Donc ça, c'est un premier élément. Donc il y a une zone vis-à-vis de l'éolienne...

3715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De combien de superficie?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3720 Bien, c'est un hectare (1 ha).

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

3725 La superficie de déboisement prévue, c'est d'un demi-hectare (½ ha), un (1) acre, qui représente environ cinquante mètres par quatre-vingts mètres (50 m x 80 m).

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3730 Donc il y a un (1) acre sous l'éolienne qui n'est pas boisé.

Maintenant, la façon que ça fonctionne, dans tous les cas que moi j'ai vu au niveau des mesures d'urgence, d'abord il y a un lien avec la municipalité, oui, mais il y a un lien aussi avec les autorités provinciales, la Sécurité publique, éventuellement la SOPFEU qui est là aussi pour pouvoir régler ce genre de problème là.

3735

Donc à ce moment-là, s'il y a un feu qui se déclare, c'est de contrôler l'environnement immédiat du feu, pour pas que ce feu-là s'étende.

3740 Normalement, s'il y a un feu, l'éolienne est en arrêt, donc la pale qui est susceptible de brûler et, si vous voulez, de fondre, parce que le métal ne fondra pas, ou l'huile non plus, il y a très peu d'huile, comme on a dit, donc elle va demeurer sur place dans l'aire de confinement.

Donc c'est de contrôler l'environnement de ça et d'être en contact avec la SOPFEU éventuellement. Parce que c'est sûr, quand on parle d'éoliennes de cette hauteur-là, il y a pas à ma connaissance de service d'incendie qui est pourvu de nacelles et d'échelles de cent mètres (100 m).

3745

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3750

Mais tantôt, justement, monsieur Bédard parlait que les éoliennes étaient les plus hautes, est-ce qu'elles sont plus hautes qu'en Europe? Est-ce que ça augmente le risque d'incendie?

3755

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

En fait, les éoliennes qu'on va avoir ici sont hautes, selon les standards, quatre-vingt-dix-huit mètres (98 m) de moyeu, c'est haut. Mais il faut vraiment qu'on s'entende, si le feu prend dans une éolienne, on la laisse brûler.

3760

Il est pas question d'aller éteindre ça. On la laisse brûler, puis on confine le périmètre de sécurité. C'est ça qui va se passer dans la vraie vie, là.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

3765

Ce qui fait qu'elle soit cent mètres (100 m) ou qu'elle soit à soixante-dix mètres (70 m), on a le même risque, le même problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3770

Du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des commentaires à cet égard? Non.

Donc ça va, monsieur Bédard?

3775

**PAR M. JEAN BÉDARD:**

Je vous remercie.

3780

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc on se revoit assurément demain soir, merci.

3785

---

**EDNA CUSTEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3790

Madame Edna Custeau. Bonsoir.

**PAR Mme EDNA CUSTEAU:**

3795 Bonsoir. Moi, je veux savoir, les éoliennes qu'on n'espère pas être implantées, sont quatre cent cinquante-six pieds (456 pi) de haut, que j'avais pris, cent quarante mètres (140 m) de la base à le "tip" de la pale, moi, je veux savoir si on a une garantie de la compagnie 3Ci, qu'elles ne seront pas remplacées dans les années à venir par d'autres à des dimensions supérieures?

3800 Aussi, la compagnie 3Ci ou le projet est vendu à une autre compagnie, est-ce qu'on a une garantie que ce sera pas augmenté plus tard, la hauteur de ces éoliennes-là, ou est-ce qu'elles sont plafonnées à ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3805 Donc du côté de monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3810 Le projet dont il est question ici, c'est un projet qui jouit d'un contrat d'achat pour vingt (20) ans. Il n'est pas prévu qu'il y ait un renouvellement automatique du contrat après vingt (20) ans, mais on peut présumer qu'il y aurait peut-être, la question pourrait se poser, à savoir qu'il pourrait y avoir effectivement une deuxième vie après le projet.

3815 Je pense, et là, je vous donne mon interprétation, ma compréhension des choses, sujet évidemment à confirmation du ministère du Développement durable, je pense que les lignes directrices de notre certificat d'autorisation vont encadrer l'enveloppe de l'éolienne.

3820 Mon expérience à moi là-dedans, c'est que les plates-formes de six mégawatts (6 MW) qu'on voit en Europe actuellement, on parle de rotor de cent mètres (100 m) et plus, mais des hauteurs de moyeu tout à fait comparables. Des plates-formes de trois mégawatts (3 MW) qui sont commercialement disponibles aujourd'hui se confondent, en termes de diamètre, avec ce qu'on a ici à quatre-vingt-deux mètres (82 m).

3825 Donc il faut voir que l'augmentation de puissance d'une éolienne ne vient pas nécessairement de façon linéaire avec son augmentation dimensionnelle. Mais je pense que si on avait, disons dans un deuxième projet, on avait une enveloppe d'éolienne outrageusement plus grande que le certificat d'autorisation, je pense que là, ce serait peut-être un cas où ce qu'on pourrait remettre en question la validité, et peut-être devoir retourner à ce moment-là en  
3830 audiences publiques, peut-être.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3835 Du côté du ministère du Développement durable, est-ce que dans le décret que vous faites en général, vous limitez ce genre?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3840 En fait, dans le décret, la condition 1 où on discute des dispositions générales, on dit que le projet doit être conforme aux modalités et mesures prévues dans les documents suivants. Et dans les documents, on mentionne l'étude d'impact. Et dans l'étude d'impact, c'est mentionné deux mégawatts (2 MW), ce sont des éoliennes de deux mégawatts (2 MW).

3845 Donc pour si décret il y avait pour ce projet-là, ça devrait être ces éoliennes-là.

Par contre, s'il devait augmenter, à ce moment-là, si c'est une augmentation pour le projet de plus de dix mégawatts (10 MW) qui est la limite la plus faible pour laquelle il doit y avoir une procédure d'évaluation et d'examen des impacts, à ce moment-là on devrait recommencer la procédure dès le départ, donc nouveau projet, avis de projet, étude d'impact, etc.

3850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3855 Si je comprends bien, parce que là, vous dites deux (2) éléments. Vous dites, dans la première condition, on établit le décret en fonction des éléments qui nous sont déposés, donc si j'interprète ça, ça voudrait dire, puis vous me corrigerez si c'est inexact, au bout de vingt (20) ans, si on décidait de mettre des éoliennes deux (2) fois plus hautes, il faudrait des audiences publiques. Ça passerait vis-à-vis la Procédure d'évaluation?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3860

Bien, dans l'éventualité où des éoliennes deux (2) fois plus grosses provoqueraient une augmentation de plus de dix mégawatts (10 MW), à ce moment-là on devrait repasser par la procédure.

3865 Si c'est moins de dix mégawatts (10 MW), à ce moment-là il y aurait une évaluation tout de même qui serait faite au niveau de l'environnement, mais ça passerait par la Direction régionale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3870

Donc le deuxième élément est bien important. Donc il y a deux (2) composantes là-dedans.

3875 Dès que le parc monte plus haut que dix mégawatts (10 MW), il y a pas d'obligation  
d'aller devant les études d'impact. Donc ça voudrait dire une éolienne qui produirait, deux (2)  
éoliennes de cinq mégawatts (5 MW), si ça existe, pourraient...

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

3880 Oui, un projet de deux (2) éoliennes de cinq mégawatts (5 MW) chacune devrait passer  
par tout le processus que nous vivons présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3885 Donc la conclusion, vous me dites si j'interprète bien, parce que je veux être clair pour  
vous, madame, ça voudrait dire qu'ultimement, dans vingt (20) ans, il se pourrait que le  
promoteur, pour X raisons, décide de placer une (1) ou deux (2) éoliennes plus hautes que celles  
qui sont déjà prévues, s'il ne dépasse pas le dix mégawatts (10 MW)?

3890 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Je crois qu'on va aller consulter mon collègue, s'il vous plaît!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3895 Parce que la première condition du décret est assez claire. Là, après ça, vous rajoutez la  
condition du dix mégawatts (10 MW), j'aimerais ça avoir un avis éclairé! Vous pouvez consulter  
votre collègue?

3900 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui, je vous reviens dans un instant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3905 Je veux vous donner une réponse claire.

**PAR Mme EDNA CUSTEAU:**

3910 Je pense que je la sais, la réponse. J'ai pas de garantie qu'elles vont rester à la hauteur  
et à la puissance qu'elles sont présentement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3915 On va voir.

Monsieur Dériger.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3920

Monsieur Vincent, juste pour bien bien comprendre! Dans votre contrat avec Hydro-Québec Distribution, vous avez une quantité de gigawattheures à livrer chaque année, je pense que c'est quatre cent soixante et onze gigawattheures (471 GWh) annuellement, ça, c'est basé sur soixante-dix-huit (78) éoliennes à deux mégawatts (2 MW), avec un facteur de rendement de

3925

trente-quatre virgule cinq pour cent (34,5 %), je pense.

Advenant le cas où ce que vous avez des éoliennes que vous devez arrêter pour des questions, exemple, de chauves-souris, mortalité, gestion adaptative, et tout ça, advenant le cas où ce que votre rendement est moindre que qu'est-ce que vous avez estimé, est-ce que

3930

vous êtes tenu de livrer le quatre cent soixante et onze gigawattheures (471 GWh), ou si c'est un montant forfaitaire ou un maximum à atteindre?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3935

On est tenu de respecter un certain seuil. Peut-être que mon collègue Pierre-Luc Cormier pourrait donner cette information.

Mais si systématiquement, le parc éolien, pendant, je crois, les trois (3) premières années d'exploitation, si systématiquement le parc éolien ne livre pas l'énergie contractuelle, Hydro-Québec peut réviser à la baisse l'énergie contractuelle.

3940

On a donc un devoir de performance à l'intérieur d'un minimum qu'il faut respecter.

Par ailleurs, si le parc éolien produit plus que l'énergie contractuelle dans une année donnée, jusqu'à vingt pour cent (20 %) de plus, on a le tarif prescrit. Au-delà de vingt pour cent (20 %), il y a une diminution du tarif.

3945

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3950

Donc, en fait, ma question, advenant le cas où vous atteignez pas le nombre, la production demandée, exigée au contrat, à ce moment-là, la possibilité, c'est qu'Hydro-Québec révise à la baisse son contrat, fixe un nouveau seuil.

Ou, vous, de votre côté, est-ce que vous pouvez à ce moment-là ajouter des éoliennes pour atteindre la production qui est exigée au contrat?

3955



**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3960 Bien évidemment, si c'est permis, on va essayer de voir dans quelle mesure on est capable de se rattraper au niveau du productible, parce qu'il faut voir qu'on veut sauvegarder évidemment l'équilibre financier du projet.

3965 Donc dans un cas tout à fait hypothétique, là, où ce qu'il fallait rajouter des éoliennes, je crois que le contrat d'énergie, c'est-à-dire le contrat d'Hydro-Québec pourrait, sous toute réserve de confirmation, Pierre-Luc, je pense que je vais peut-être te demander de compléter la réponse!

**PAR M. PIERRE-LUC CORMIER:**

3970 Donc c'est prévu dans le contrat d'achat avec Hydro-Québec, au paragraphe 8, "Prévision d'énergie contractuelle", dans un cas, après soixante (60) mois, où l'énergie livrée est plus basse que l'énergie contractuelle, il y a une révision à la baisse de ce montant-là d'énergie qui est engagé à chaque année, où le promoteur s'engage à livrer cette quantité d'énergie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

3975 Puis j'ai le goût de poser une question, si je peux me permettre, monsieur le Président!

3980 Vous avez parlé, monsieur Vincent, d'une éolienne de trois mégawatts (3 MW). Vous dites que c'était similaire en termes de hauteur, en termes de dimensionnement, ce que j'ai pu comprendre?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

3985 Oui, c'est ça. Si vous regardez de façon très spécifique les plates-formes qu'on a installées, nous, à Murdochville, c'est des plates-formes avec un diamètre de quatre-vingts mètres (80 m) de un point huit mégawatt (1,8 MW).

3990 Et la même compagnie offre commercialement depuis quelques années la plate-forme de trois mégawatts (3 MW), quatre-vingt-dix mètres (90 m).

Donc il faut voir ici qu'il y a une relation qui est non linéaire entre l'énergie annuelle qui est proportionnelle au diamètre évidemment de l'éolienne et sa puissance.

3995 En fait, on peut présumer que dans un cas où il y avait un redimensionnement du Parc Des Moulins dans vingt (20) ans, sujet évidemment à s'entendre avec un acheteur, ce qui est pas nécessairement évident, là, bien, on pourrait anticiper qu'il y aurait probablement moins d'éoliennes, si on allait selon mettons un scénario vraisemblable de mettre de la trois mégawatts (3 MW) ou de la quatre mégawatts (4 MW), on pourrait présumer qu'il y aurait à peu près

4000 cinquante pour cent (50 %) du nombre d'éoliennes, pour une enveloppe qui serait pas nécessairement bien bien différente de qu'est-ce qu'on a aujourd'hui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4005 Mais pourquoi vous le faites pas maintenant?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Bien en réalité, c'est que la technologie quatre mégawatts (4 MW) n'est pas encore...

4010 **PAR LE COMMISSAIRE:**

La trois mégawatts (3 MW), excusez-moi!

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4015 Nous, l'éolienne qu'on a choisi d'utiliser d'Enercon, c'était la plate-forme qui était commercialement disponible pour l'appel d'offres d'Hydro-Québec, c'était la deux mégawatts (2 MW).

4020 Mais ce qu'il faut savoir, c'est que Enercon, actuellement, dans le projet Bear Mountain en Colombie-Britannique, la même machine est en trois mégawatts (3 MW), elle a exactement le même rotor de quatre-vingt-deux mètres (82 m). Donc ils ont la version deux mégawatts (2 MW) et la version trois mégawatts (3 MW), exactement la même enveloppe de machine.

4025 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'on pourrait penser que si c'était une trois mégawatts (3 MW), on aurait moins d'éoliennes, donc peut-être moins d'impacts?

4030 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Moins de densité, moins d'impacts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4035 Du côté de madame Dupont, est-ce que vous pouvez préciser un peu l'interprétation qu'on faisait tout à l'heure?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4040

En fait, monsieur le Président, c'est que nous avons une bonne idée de la réponse, mais nous aimerions discuter d'un point précis qui demanderait un petit peu plus de temps. Est-ce que nous pouvons prendre la question en délibéré pour vous donner une réponse plus claire et plus exacte?

4045

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et est-ce qu'on pourrait s'attendre, est-ce que vous pourriez peut-être débiter la session demain après-midi avec la réponse?

4050

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Parfaitement, oui.

4055

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Donc demain après-midi, on va débiter les travaux pour répondre, parce qu'il y a une interprétation qui a été soulevée, pour être sûr de répondre à votre question de façon limpide, ça va?

4060

**PAR Mme EDNA CUSTEAU:**

Oui. Demain après-midi, je dois travailler, moi, pour gagner mon pain.

4065

Mais dans le fond, ma question, c'était une garantie que le nombre d'éoliennes et la hauteur, dimension qu'on a présentement, si on a des garanties qu'elles vont rester comme ça après vingt (20) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4070

On va y répondre. Et la réponse va être disponible sur notre site, dans les centres de consultation et aussi dans la transcription qu'il va y avoir demain suite à l'audience.

**PAR Mme EDNA CUSTEAU:**

4075

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4080

Votre deuxième question.

**PAR Mme EDNA CUSTEAU:**

4085 Ma deuxième question! Lorsqu'on parle des sources d'eau et des puits souterrains, on dit qu'il y a pas d'effets, c'est à cinq cents mètres (500 m), si j'ai bien compris.

4090 Lorsqu'on faisait du dynamitage dans les mines, parce que probablement qu'il va falloir en faire sur le haut des montagnes pour installer les éoliennes, c'est écrit, et je l'ai vu aussi, que dans les Montagnes Blanches au New Hampshire, aux États-Unis, il y avait un profil d'un monsieur qui a tombé voilà quelques années sur Cannon Mountain, et puis c'est marqué que lorsqu'on "blastait", excusez le terme anglais, dynamitait dans les mines, qu'on pouvait repérer les vibrations.

4095 Ça fait qu'on est pas mal loin de Cannon Mountain dans le New Hampshire, bon. Là, vous allez dynamiter sur nos montagnes de Kinnear's Mills, moi, je demeure dans le village, on a des puits souterrains.

4100 Si mon puits, j'ai plus d'eau, qu'est-ce que je fais, là? Parce que vous parlez souvent – c'était quoi le terme que vous utilisiez souvent, en tout cas – que vous allez étudier ça, c'est quoi mes recours? Le suivi, le fameux mot suivi, bon, suivi!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4105 Regardez, il y a plusieurs volets dans votre question.

Premièrement, on va s'adresser au promoteur, est-ce que le dynamitage peut affecter les puits?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4110 Monsieur le Président, j'ai deux (2) personnes qui vont répondre à la question, parce que je pense qu'il y a une question aussi sur, bon, l'eau potable en général. Ça, ça va être le volet de monsieur Demers.

4115 Et l'autre volet, ça va être monsieur Beaulieu qui va expliquer dans quelle mesure les travaux civils pourraient être susceptibles d'affecter, disons d'augmenter un risque par rapport aux prises d'eau.

4120 Donc monsieur Demers!

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

D'abord, disons que j'aurais une petite présentation, monsieur le Président à faire, au niveau de l'eau potable, qui a été préparée par notre hydrogéologue.

4125           Donc les enjeux reliés à l'approvisionnement en eau potable! D'abord, il faut préserver la quantité d'eau disponible et préserver la qualité de l'eau disponible. C'est les deux (2) principes de base.

4130           Il y a deux (2) méthodes d'approvisionnement en eau potable dans le secteur qui est visé. D'abord l'eau souterraine à l'aide de puits domestiques, ce sont surtout des particuliers; captage de sources d'eau pour l'approvisionnement domestique et municipal.

4135           Les relations entre les points de captage de l'eau et puis les sources et les éoliennes! D'abord, on parle qu'une localisation des résidences des particuliers est au moins à cinq cents mètres (500 m) de distance de toute éolienne.

4140           Les points de captage d'eau des résidences normalement situées à l'intérieur d'un rayon de dix (10 m) à vingt mètres (20 m) de la résidence, normalement, c'est la grande majorité des cas, la distance des points de captage des résidences est égale à la même distance de l'éolienne la plus proche, donc à ce moment-là, parce que le dix-vingt mètres (10 m-20 m) n'est pas significatif.

4145           La distance entre les points de captage municipaux et les éoliennes, dans notre cas qui nous concerne, est égale au plus grand à un point cinq kilomètre (1,5 km) de distance, au niveau des inventaires qui ont été faits.

4150           Les éléments considérés pour l'évaluation des impacts! D'abord, en phase construction des éoliennes, il y a la partie excavation pour asseoir la fondation des éoliennes. Donc ça, ça constitue un creusement à l'aide d'une pelle mécanique dans la première partie et à un dynamitage de faible profondeur, on parle de moins de trois mètres (3 m) de la surface du sol.

              Donc quand on fait référence à des mines ou des choses profondes comme dans la région, je pense qu'on parle pas tout à fait des mêmes dimensions.

4155           Il faut considérer aussi, il y a l'excavation, puis il faut aussi considérer le déversement accidentel d'hydrocarbures qui pourrait éventuellement affecter la qualité de l'eau souterraine. Ça, c'est durant la phase construction.

4160           Phase d'opération, il y a aucune activité qui est susceptible d'avoir un impact sur les sols.

4165           Retrait de la couche de sol! Si on parle de la première partie qu'on enlève avec la pelle mécanique, la profondeur d'impact, on parle de zéro (0 m) à deux point six mètres (2,6 m). C'est la profondeur que la pelle va creuser. Toutes les sources, c'est-à-dire plus de quatre-vingt-treize pour cent (93 %) des puits du secteur captent l'eau qui circule dans le roc, à une profondeur minimale de quatorze mètres (14 m). Nous autres, on parle de creusage, le mort terrain, à peu près à deux point six mètres (2,6 m) en tout. La majorité est à plus de quatre-vingt-treize (93 %), c'est en profondeur dans le roc.

4170

Les sept pour cent (7%) qui restent, la profondeur minimale de captage est de treize mètres (13 m). On considère l'éloignement de cinq cents mètres (500 m) du point de captage le plus proche, donc à ce moment-là, on ne présume aucun impact sur la qualité et quantité d'eau.

4175

Quand on parle de dynamitage, pour les deux point six mètres (2,6 m) et plus bas, on parle de trois mètres (3 m) par rapport à la surface du sol, parce que c'est la profondeur qu'on a besoin pour venir installer notre fondation, c'est du dynamitage de puissance relativement faible.

4180

Les nombreuses études effectuées montrent l'absence d'impact du dynamitage de puissance faible à modérée sur la quantité d'eau disponible. Et on parle ici de plusieurs références qui sont données, qui vont être présentées à tous les gens par le site Web du BAPE.

Pour les distances considérées ici, plus grande que cinq cents mètres (500 m), pas de problème.

4185

Qualité de l'eau, faible possibilité d'une augmentation temporaire de la turbidité de l'eau, donc des particules en suspension, aucun impact à long terme.

Déversement accidentel de produits pétroliers, exemple quantités de produits pétroliers qui sont impliqués, qui sont faibles, on en a parlé au niveau des éoliennes.

4190

Le reste des risques, ça regroupe surtout les véhicules qui sont utilisés pour les travaux, donc on parle quand même de faibles quantités.

4195

Et dans l'étude d'impact, il y a plein de mesures d'atténuation qui ont été mises en place pour contrôler ces déversements accidentels là sur place, donc d'avoir sur place tout le matériel qu'il faut pour les récupérer.

4200

Il y a des protocoles qui sont prédéfinis de prévention et d'intervention rapide, potentiel de migration dans l'eau souterraine qui est très faible. Aucun impact appréhendé sur la qualité de l'eau.

Et voilà, ça représente le portrait au niveau de la qualité et de la quantité d'eau.

4205

Donc en résumé, creusage dans le mort terrain, c'est de faibles surfaces. On parle d'une profondeur quand même à moins de deux point six mètres (2,6 m).

Les nappes d'eau qui servent à l'alimentation en eau viennent du roc à plus de treize mètres (13 m), c'est selon les inventaires qui existent dans la région.

Et le dynamitage, même si on en fait, il descend pas plus bas que trois mètres (3 m). Puis c'est des petites surfaces. C'est pas comme si on faisait une carrière ou une activité

4210 minière, on parle d'une surface qui est très restreinte. Donc des taux de dynamitage qui sont faibles.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4215 Vous allez également déposer ce document-là?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui.

4220

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Votre hydrogéologue...

4225

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

On pourrait par téléphone.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4230

Y avait-il d'autres éléments?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4235

Non, pas particulièrement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4240 Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que les explications sont conformes aux façons de faire? Est-ce que vous tirez les mêmes conclusions que le promoteur?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4245 Personnellement, je suis pas apte à répondre à cette question-là.

Ce que je peux vous mentionner par contre, c'est que les activités de dynamitage peuvent faire également l'objet d'une condition de décret, donc qui demande au promoteur un document décrivant le détail des travaux de dynamitage, s'il y a lieu les risques encourus par la réalisation de ceux-ci, ainsi que les mesures d'atténuation et de sécurité qu'il entend mettre en place.

4250

Donc en consultant, nous, les spécialistes au niveau hydrique chez nous et également des personnes au niveau de la Sécurité publique et de la Santé, donc différents ministères qui vont nous alimenter sur cet aspect particulier.

4255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans la condition qui pourrait être éventuellement mise au décret?

4260 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Exactement. Donc on demande quand même au promoteur beaucoup d'informations à ce niveau-là.

4265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va madame?

**PAR Mme EDNA CUSTEAU:**

4270 Bien, la partie de ma question où ce que je demandais si mon puits arrête de me donner de l'eau, mon puits souterrains, parce que j'ai un puits souterrains, s'il ne fonctionne pas après qu'on commence à faire les travaux, c'est quoi mon recours? Il faut que j'aie de l'eau en attendant, moi!

4275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais diriger la question au ministère du Développement durable.

Dans un cas comme ça, quel recours le citoyen peut avoir?

4280

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Je dirais, dans un premier temps, s'il y a un comité de suivi au niveau du promoteur qui inclurait...

4285

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4290 Ou en général, supposons qu'un citoyen vient au bureau régional, puis il vous demande, mon puits est asséché, je pense que c'est tels travaux, donc quel recours qu'il a en général? Une situation générale, là!



**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4295 Bien, il y aurait peut-être le système de gestion des plaintes à caractère environnemental où qu'il pourrait faire affaire qui est le Centre de contrôle environnemental du Québec, donc au niveau de notre ministère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4300 Est-ce qu'il faut qu'il monte une preuve? Comment s'établit la responsabilité?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4305 Si vous le permettez peut-être, monsieur le Président, je passerais la question à Pascal Sarrazin, s'il vous plaît!

**PAR M. PASCAL SARRAZIN:**

4310 Oui bonjour. C'est sûr, si on reçoit ce type de plainte là, normalement il faut quand même qu'il y ait une certaine évaluation pour avoir des indices, à savoir, est-ce que ça peut être relié au projet ou non.

4315 C'est sûr qu'on demande pas au citoyen de se lancer nécessairement dans une étude d'hydrogéologue, mais il faut quand même qu'il y ait une certaine base qui vienne dire, bien écoutez, on pense que c'est des éléments, exemple, du projet ou quoi que ce soit.

4320 Normalement, ce que la Direction régionale recommande également au niveau du ministère, c'est qu'il y ait toujours un suivi au niveau de la qualité de l'eau potable pour les puits. Donc pour que ce soit pendant le projet ou par la suite, qu'il y ait un certain suivi de prévu, pour que si des cas comme madame décrit arrivent, bien, que le promoteur du projet ait déjà, au niveau du suivi, des interventions qu'il peut faire, pour éviter ce genre d'événement là.

4325 Parce qu'autant ce type de projet là que d'autres types de projets, c'est souvent des éléments qui peuvent arriver, c'est les sources d'eau potable qui peuvent être affectées, autant municipales que privées.

4330 Donc nous, dans l'étude d'impact, on veut s'assurer, premièrement, que le promoteur a bien regardé les types d'aquifères qu'on fait affaire, pour savoir justement un peu le comportement et voir si les activités qu'ils veulent faire dans le projet peuvent comporter un risque, mais également par la suite, qu'il y ait un suivi de proposé pour que si un puits, pour X raisons, a plus d'eau, et que c'est relié justement au projet, bien, qu'il y ait déjà quelque chose de prévu de la part du promoteur.

4335           Donc c'est des éléments souvent qui sont pris en ligne de compte dans le décret, si je me trompe pas, donc c'est de voir, dans le cadre du projet, si ces éléments-là vont être satisfaisants ou pas, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4340           Puis le promoteur, est-ce qu'il a une certaine responsabilité?

**PAR M. PASCAL SARRAZIN:**

4345           Bien, c'est sûr que si c'est son projet qui effectivement fait en sorte qu'il y a plus d'eau...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il faut que le citoyen fasse la démonstration.

4350           **PAR M. PASCAL SARRAZIN:**

Bien, il y a une certaine démonstration à faire, c'est sûr. On peut pas, on pourrait dire, lancer...

4355           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et un des premiers pas, avant d'aller en Cour et quoi que ce soit, ce serait de rencontrer un conseiller au ministère de l'Environnement?

4360           **PAR M. PASCAL SARRAZIN:**

Bien, généralement, ce type de plainte là, ça peut être la municipalité aussi en premier lieu. Puis si c'est des questions reliées au projet puis qui fait office de condition de décret, c'est sûr qu'il y a un suivi qui est fait.

4365           Chez nous, au niveau du Centre de contrôle environnemental, suite au projet, une fois qu'il est en cours de réalisation, il y a des inspections de prévues, et le calendrier de suivi, normalement, le Centre de contrôle regarde ces éléments-là, entre autres s'il va y avoir des études faites qui doivent être déposées à tous les X temps, ou s'il y a des inspections de chantier ou des éléments qui sont déjà prévus. Évidemment, on n'est pas tout le temps là, mais il y a des points précis à vérifier.

4370           Puis ça, c'est dans le cadre de toute l'analyse que le ministère fait. Puis par la suite, bien, on fait le suivi.

4375

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dériger.

4380 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste pour bien comprendre. Vous parlez d'un suivi, mais ce que je comprends aussi dans votre intervention, c'est qu'il faut qu'il y ait une preuve, donc c'est-à-dire il faut qu'il y ait au moins caractérisation préalable avant de commencer les travaux?

4385

**PAR M. PASCAL SARRAZIN:**

Oui, c'est ça, il faut connaître...

4390 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Qui fait cette caractérisation, c'est le ministère ou c'est le promoteur?

**PAR M. PASCAL SARRAZIN:**

4395

Non, normalement, le ministère demande au promoteur que lui ait fait l'étude hydrogéologique en conséquence pour savoir les types d'aquifères et ainsi de suite, donc pour justement, normalement, lui, s'il veut voir s'il y a un impact ou pas, il doit savoir le type d'aquifère, si justement il est dans du roc fracturé et ainsi de suite.

4400

Il faut qu'il l'ait établi au départ pour justement voir les types d'impacts.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4405

Donc c'est le promoteur qui doit faire cette démarche-là?

**PAR M. PASCAL SARRAZIN:**

Oui, oui, c'est lui qui doit nous soumettre ça, effectivement. Donc c'est de voir, au niveau de l'étude d'impact, si ce qui a été fourni est satisfaisant ou pas, là.

4410

Moi, je pourrais aussi vérifier chez nous, on a notre expert en eau potable, je pourrais lui reposer la question aussi.

4415

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis si vous aviez un complément d'information, vous pourriez nous le dire demain?

**PAR M. PASCAL SARRAZIN:**

4420

Oui, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4425

OK, merci beaucoup.

Du côté du promoteur, aviez-vous un ajout?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4430

Bien évidemment, si à l'ultime, après avoir fait toutes les auscultations, puis avoir fait les études, il arrive que le citoyen est brimé parce que son puits est affecté, nous, comme promoteur, on vivra pas avec la conscience de laisser ça de même.

4435

Donc on va prendre l'engagement d'amener des mesures correctrices pour que le citoyen ait aucun impact.

Donc s'il est établi que nos activités de construction ont altéré la qualité d'un puits, nous, il va falloir qu'on corrige la situation, ça va de soi.

4440

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

4445

Donc ça complète, madame Custeau?

**PAR Mme EDNA CUSTEAU:**

Merci.

4450

---

**MARISOL BROCHU**

4455

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Marisol Brochu.

Bonsoir madame Brochu.

4460

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

Bonsoir. Ma première question, en fin de compte, je pense que je la pose un peu pour tout le monde dans la salle.

4465

Jusqu'à quelle heure, monsieur le Président...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4470

On avait prévu siéger jusqu'à environ dix heures et demie (10 h ½), mais on va prolonger au moins jusqu'à onze heures (11 h), étant donné le nombre de participants.

Comme là, par exemple, j'ai dix (10) personnes qui se sont inscrites au registre.

4475

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

OK, parfait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4480

Regardez, on va prendre un petit cinq (5) minutes vingt-deux (22) secondes approximativement, très court, puis on revient tout de suite, merci!

4485

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

4490

**REPRISE DE LA SÉANCE  
MARISOL BROCHU (suite)**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4495

Donc si vous voulez, on va reprendre la séance, on devrait terminer vers les onze heures (11 h), dépassé onze heures (11 h) un petit peu.

Donc madame Brochu, nous vous écoutons!

4500

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4505

Mes questions vont être brèves. Comme tenu que monsieur Pascal Sarrazin, c'est la personne-ressource pour répondre aux questions concernant le captage d'eau souterraine et tout, et qu'il a écrit, je sais pas si c'est lui l'auteur, un beau rapport dans les avis ministériels, justement, qui explique bien les problèmes liés, en lien avec le dynamitage, est-ce que c'est possible qu'il vienne demain expliquer ce rapport-là à la Commission?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4510

Est-ce que c'est le document PR6?

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4515

Oui, c'est dans le PR6.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Quelle question exactement vous aimeriez qu'il développe?

4520

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4525

Bien, en fin de compte, ce soir, ce qu'on a entendu, c'est que la qualité de l'eau, bien, de la part de SNC-Lavalin, qu'il y aurait aucun problème au niveau de la qualité de l'eau, qu'il y aurait aucun problème au niveau du débit, puis ici, dans l'avis de recevabilité, le PR6 dans votre jargon, bien, c'est marqué que:

"Le dynamitage peut provoquer une diminution de débit d'un puits, notamment lorsque sa productivité est basée sur le réseau de fracture de la roche en place, les changements de perméabilité..."

4530

Et là, il explique tout le processus, je vais vous en épargner les détails, c'est pas moi la spécialiste.

Mais je trouve important que les gens, dans le fond, aient toute l'information, puisqu'ils sont ici pour s'informer.

4535

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, parce que le document comme tel est déjà disponible. Moi, ce que je voudrais qu'on fasse ensemble, c'est à partir d'une imprécision qu'il y aurait dans ce document-là, qu'on demande c'est quoi exactement l'interprétation. Parce que ce document-là, comme je vous l'ai dit, est disponible pour tout le monde. Ça prendrait une question spécifique.

4540

Est-ce que par exemple, au pied de l'éolienne 22...

4545

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

OK, je vais vous en poser une dans le fond! Une question peut-être que vous pourrez poser à monsieur Pascal Sarrazin.

4550

Bien, dans le fond, elle a déjà été posée, mais lui a pas répondu. Est-ce que le dynamitage peut provoquer une diminution de débit et affecter aussi la qualité de l'eau potable? Est-ce que c'est une question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4555

C'est une question, mais tout à l'heure...

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4560

Dans le fond, la dame du ministère a dit qu'elle n'avait pas l'expertise pour y répondre, lorsqu'elle a été posée. Je juge que l'expertise est dans la salle, puisque la personne-ressource qui figure dans le rapport, on a la chance de l'avoir avec nous dans la salle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4565

OK. Est-ce que, du côté du ministère de l'Environnement, vous auriez un complément d'information à l'explication qu'on a eue tout à l'heure du promoteur?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4570

Monsieur le Président, est-ce que je pourrais vous demander de voir le document en question, qui m'orienterait un petit peu peut-être, le document dont la dame parle?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4575

Est-ce qu'il y a un numéro sur votre document?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4580

Ou comment s'appelle-t-il?

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4585

C'est le PR6, en fin de compte c'est le Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4590

OK, c'est l'avis de la Direction régionale, d'accord, qui a été formulé en partie ou en totalité par Pascal Sarrazin.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4595

C'est, en fin de compte, la personne-ressource qu'on nomme, mais ça vient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches.

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4600

D'accord. Par rapport à l'eau potable, on constate qu'il y a une certaine inquiétude, donc ce qu'on va faire probablement, c'est qu'on va discuter avec l'initiateur de projet et qu'on va demander davantage de l'information, peut-être même une étude hydrogéologique.

4605

Enfin, on va voir, pour obtenir plus d'information, et on fera analyser cette information-là qu'ils nous fourniront par nos experts au niveau du ministère.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4610

Quelle inquiétude? Monsieur Dériger, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste pour bien comprendre, madame Dupont!



4615 C'est que le document en question, c'est l'analyse interministérielle qui a été faite avant la recevabilité. À partir de ce document-là, vous avez fait des questions, puis vous avez transmis au promoteur que lui a dû répondre suivant un rapport complémentaire.

4620 Dans les réponses aux questions, pour ce sujet-là, si je me souviens bien, c'est indiqué: nous en prenons bonne note.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4625 Je l'ai pas sous les yeux, mais ils disaient: nous jugeons que ce n'est pas un problème et nous jugeons que c'est pas nécessaire de faire un suivi.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

4630 Donc à partir de ce moment-là, nous, je pense que la question, c'est de savoir qu'est-ce que le ministère pense de cette situation-là. Donc il y a une question qui a été posée face aux préoccupations de votre ministère, la réponse a été donnée par le promoteur, mais il y a pas de retour.

4635 Alors, c'est le retour, enfin si je comprends bien, que madame aimerait savoir, qu'est-ce que le ministère pense. Est-ce que c'est effectivement vrai qu'il n'y aurait pas de problème par rapport au sujet de la préoccupation qui avait été soulevée dans l'analyse interministérielle?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4640 Il faudrait à ce moment-là demander peut-être à monsieur Sarrazin s'il a un complément d'information à donner à ce sujet.

4645 C'est en début de réponse que je vous mentionnais que fort probablement, nous allons demander d'autres informations au promoteur à ce sujet-là.

**PAR M. PASCAL SARRAZIN:**

4650 Juste peut-être un petit point d'information. L'avis régional qui a été émis, c'est qu'il y a pas juste moi qui a écrit le rapport, on est quelques-uns à la Direction régionale, parce qu'on a tous une expertise dans notre champ de compétence, et la personne qui a la meilleure expertise pour répondre à ce type de question là, c'est notre ingénieur qui s'occupe des questions d'eau potable chez nous.

4655 Ce que j'ai convenu, si vous le permettez, c'est que demain matin, moi, je pouvais lui poser la question expressément et vous revenir en après-midi pour préciser le point.

C'est sûr, nous, quand on avait formulé ce commentaire-là, c'est qu'effectivement, on peut dire qu'il y a pas de problématique d'eau potable, mais il faut quand même que l'étude hydrogéologique soit fournie en conséquence qui démontre effectivement qu'il y en a pas.

4660

Et c'est cet élément-là qu'on ne retrouve pas. S'ils ont déjà fait faire l'étude hydrogéologique, tant mieux, ils ont juste à nous la fournir, puis on va pouvoir regarder si effectivement, les conclusions de l'hydrogéologue du consultant, en disant que c'est du dynamitage ou quoi que ce soit, pour les puits municipaux, privés existants, il y aurait pas de problème.

4665

Mais chez nous, notre personnel, en regardant l'étude hydrogéologique, pourrait dire oui effectivement, on est d'accord ou non.

4670

Ça fait que c'est cet élément-là qui manquait. Donc de ce que j'ai compris, il y a déjà leur hydrogéologue qui semble déjà avoir fait une étude.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4675

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4680

Monsieur le Président, peut-être la suggestion que je vous ferais, c'est de demander à quelqu'un de peut-être prendre position, à savoir si le dynamitage à cinq cents mètres (500 m) d'une source est plus problématique, parce que là, on parle de dynamitage.

4685

Là, il faut peut-être cerner un peu la définition paramétrique de ce qu'on parle. On parle de trois mètres (3 m) de profond à cinq cents mètres (500 m), donc ce serait intéressant peut-être de voir...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4690

Par rapport à la réponse que vous avez faite tout à l'heure.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4695

Exactement. Donc peut-être à un moment donné quelqu'un pourrait dire si on perçoit toujours le même degré de problématique dans ce contexte-là, que de dire tout simplement que le dynamitage de façon générique peut altérer les sources.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4700 Regardez, moi, le document que vous faites référence, c'était un des premiers documents que le ministère de l'Environnement a émis suite à l'étude d'impact qui avait été déposée.

4705 Là, maintenant, avec les explications qu'on a eues ce soir, est-ce que vous pourriez demander à votre hydrogéologue de voir s'il y a toujours une inquiétude et s'il y a toujours un problème en fonction de ce qu'on a dit ce soir?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Oui.

4710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc vous voyez, madame Brochu, à partir de l'avis du ministère que vous avez soulevé tantôt, moi, je pouvais pas dire, c'est pour ça que je voulais avoir le point précis qui vous inquiétait.

4715

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4720 Tandis qu'on a les experts, et peut-être l'étude de l'hydrogéologue de SNC-Lavalin, est-ce que c'est possible que les experts du ministère se penchent aussi sur le problème de l'érosion qui va nuire, lui, à la qualité de l'eau potable?

4725 Parce qu'il y a pas seulement le dynamitage qui est nommé, mais c'est tout le problème de l'érosion, les éoliennes qui sont au sommet des bassins versants et puis qui feraient en sorte qu'avec le ruissellement, ça viendrait contaminer les sources d'eau potable des résidents.

4730

Donc est-ce que c'est possible que le ministère se penche là-dessus aussi pour nous éclairer?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4735

Bien, premièrement, on va demander l'éclairage au promoteur, pour voir s'il y a un problème d'érosion, et dans quelle mesure les explications que le promoteur va nous donner, le ministère de l'Environnement est à l'aise ou n'est pas à l'aise. On commence par voir s'il y a un problème avant.

4735

Donc du côté de monsieur Vincent!

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4740 Oui. Monsieur le Président, je vais laisser monsieur Beaulieu, notre ingénieur de projet, décrire un peu la caractérisation qu'on a faite au niveau des implantations.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4745 Ce qu'il faut voir, la première des choses, c'est que la conception des chemins est faite selon les bases des chemins forestiers. C'est-à-dire que la topographie influence fortement le tracé.

4750 En faisant des chemins forestiers, ce qu'on évite, c'est de faire des coupes importantes comme on peut voir au niveau de la voirie du ministère des Transports. Donc on sillonne en fonction de la topographie pour limiter le plus possible les remblais-déblais.

4755 Donc au niveau des chemins, on veut diminuer l'excavation le plus possible. Ça, c'est un point.

Au niveau du transport des sédiments, on s'est engagé à respecter le Guide des saines pratiques qui est un guide qui avait été développé à l'époque en Gaspésie surtout, qui était au niveau de la voirie forestière, pour éviter le transport des sédiments et puis contaminer entre autres les rivières à saumon.

4760 Donc on s'est engagé à respecter ce guide-là qui est un guide de construction de route forestière, pour limiter le plus possible. Et il y a toute une série de règles pour éviter le transport des sédiments et aussi le transport d'eau d'un bassin à un autre, c'est-à-dire qu'on limite l'accumulation d'eau importante au niveau des fossés, pour qu'elle garde son chemin initial le plus possible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4770 Donc vous allez limiter l'érosion?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4775 Oui. C'est que l'érosion va être contrôlée. C'est-à-dire qu'on laissera pas l'eau s'accumuler longtemps dans un fossé avant qu'elle soit, pour donner une chance avec des ponceaux de traverser de l'autre côté de la voie. Et à la sortie de ces ponceaux, il y a des bassins de rétention, c'est-à-dire de sédimentation, qui permettent aux sédiments de décanter et ensuite, l'eau qui ruisselle n'a plus ou à peu près plus de sédiments.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4780

Est-ce qu'il va y avoir des suivis qui vont être faits?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU:**

4785

Oui, les suivis, c'est surtout au niveau de l'entretien des chemins.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4790

Maintenant, je peux aller du côté du ministère de l'Environnement! Est-ce que les techniques qui ont été décrites pour limiter l'érosion, c'est des techniques qui sont reconnues et qu'est-ce que pense le ministère de l'Environnement par rapport à ça?

**PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

4795

Je vais passer la question à monsieur Denis Talbot, si vous permettez.

**PAR M. DENIS TALBOT:**

4800

Oui effectivement, dans le cas de d'autres projets qui ont été complétés et qui sont fonctionnels, moi, j'ai visité des parcs éoliens où on a appliqué les saines pratiques de façon efficace, puis ça fonctionne bien, ça, c'est certain, quand c'est vraiment fait selon les règles de l'art, ça fonctionne.

4805

J'ai vu des bassins de sédimentation, et j'ai vu des techniques de dispersion de l'eau dans la végétation, puis effectivement, il y a pas d'accumulation de sédiments visibles. C'est des choses qui fonctionnent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4810

Est-ce que vous êtes impliqués dans les suivis?

**PAR M. DENIS TALBOT:**

4815

Moi, c'est des choses que j'ai vues sur place, que je suis allé voir. Il y avait pas de condition de suivi spécifique à ça, mais ça fait partie des éléments disons que les gens du contrôle peuvent aller vérifier en cours de construction et par la suite, une fois que le parc est opérationnel.

4820

Puis on a profité d'une visite en Gaspésie pour aller voir ça, puis c'était effectivement fonctionnel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4825 Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, est-ce que vous, dans l'application de la réglementation, vous avez une certaine expertise par rapport à ça, est-ce que les techniques qui ont été déposées ici étaient correctes?

**PAR M. NORMAND LATOUR:**

4830 Oui, effectivement, monsieur le Président, c'est des techniques qui sont quand même assez au point, assez efficaces.

4835 Chez nous, lorsque les travaux se font en territoire public milieu forestier, ce sont nos équipes, nos inspecteurs de la Direction des affaires régionales, Direction des opérations régionales qui suivent les travaux et font les recommandations s'il y a des problèmes qui sont remarqués.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4840 OK. Merci beaucoup.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4845 Alors ma deuxième question est en lien avec la première question qui a été posée ce soir concernant les problèmes liés à la télécommunication.

4850 Lors du dépôt du rapport de Yves R. Hamel et Associés inc. consultants en télécommunication et radiodiffusion, ce document-là qui est en fin de compte dans les annexes, l'annexe 0-2, ce rapport-là a été déposé le 2 décembre 2008.

4855 À ce moment-là, lors du dépôt, les seuils de niveau et les autres paramètres des signaux qui permettent de déterminer si la qualité de la réception des signaux de télédiffusion numérique, voir s'ils sont acceptables ou non, c'était pas encore déterminé. Donc on n'avait pas encore les signaux et les paramètres.

4860 On est maintenant un an et demi (1 ½) plus tard, est-ce que ces données-là qui permettraient de bien évaluer si on va avoir des problèmes avec la télédiffusion numérique sont disponibles?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

4865

Je vais demander à monsieur Demers de répondre s'il vous plaît, sujet possiblement à ce que monsieur Hamel soit disponible demain.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4870

Monsieur le Président, je suggère de reporter cette question-là ou la réponse à cette question-là demain après-midi, lorsque le spécialiste de chez Hamel va être disponible par voie téléphonique.

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

4875

Est-ce que c'est possible que monsieur Hamel fasse sa conférence en soirée pour que je puisse y être?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4880

Est-ce qu'on pourrait faire cette conférence téléphonique là demain soir? Est-ce qu'il serait disponible?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

4885

Je pense que oui, on va vérifier, monsieur le Président, mais je crois que oui. Je sais qu'il était disponible demain après-midi, mais en soirée, normalement, il devrait être encore plus disponible.

4890

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc excellent. Puis par rapport à la question qui a été soulevée de madame, merci beaucoup.

4895

**PAR Mme MARISOL BROCHU:**

Merci.

4900

---

**CLAIRE BROCHU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4905

J'inviterais madame Claire Brochu.

Bonsoir madame Brochu.

**PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

4910

Bonsoir. Ma question est: pourquoi ne retrouvons-nous pas de professionnels de la santé dans la liste des personnes consultées dans l'étude d'impact?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4915

Je comprends pas exactement.

**PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

4920

Bien moi, je veux savoir pourquoi qu'on retrouve pas de personnes, de professionnels de la santé qui ont examiné un peu ça, pour nous donner l'idée sur la santé de l'homme.

Parce qu'il y a des spécialistes, bien, on a eu des spécialistes pour les oiseaux, je voudrais savoir pour l'homme, comment ça qu'on n'en a pas eu, pour la santé de l'homme?

4925

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous parlez de la liste des professionnels du promoteur?

4930

**PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

Bien, dans les documents, on n'a pas de personnes pour la santé vraiment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4935

Mais du côté de la Direction de la santé publique, est-ce que vous avez été consultés par rapport à l'étude d'impact?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

4940

Oui monsieur le Président, il y a eu effectivement un premier avis de recevabilité qui a été transmis par la Direction de la santé publique Chaudière-Appalaches au ministère de la Santé qui l'a acheminé au ministère de l'Environnement.

4945

On le retrouve d'ailleurs dans le PR6 dont on parlait tout à l'heure.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pour ça que je comprenais moins votre question.



4950 **PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

Bien moi, c'est plus pour les questions de santé des personnes directes sur la santé, parce qu'on en a pour les oiseaux, on en a pour les autres animaux, pour les personnes mêmes, on n'en trouve pas.

4955

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous auriez souhaité qu'on consulte...

4960

**PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

J'aurais aimé ça qu'il y ait quelqu'un.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

4965

Dans l'équipe du promoteur?

**PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

4970

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez consulté, vous, des gens de la Santé, par rapport à votre projet?

4975

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

Moi, la seule personne reliée à la santé qui a regardé ce projet-là, à ma connaissance, c'est madame Marie Chagnon de la Direction de la santé publique.

4980

Mais nous, dans notre équipe, le promoteur, on a tu des cas problématiques de santé?

Peut-être que je vais demander à monsieur Demers de compléter ma réponse.

4985

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

Pour certains aspects, oui, lorsqu'on parle des infrasons, ou les champs électromagnétiques, oui, il y a eu une revue de la littérature, il y a des gens qui ont été contactés dans le cadre, on parlait tantôt de madame Chagnon, qui ont été contactés, voir s'il y avait des choses nouvelles qui étaient apparues, surtout au Québec, pour ramener ça au niveau du Québec.

4990

4995 Et la conclusion va un peu dans le sens de ce que monsieur Arbour a donné tantôt, c'est qu'il y a rien qui indique actuellement, même dans les projets construits, qu'il y a une incidence ou une problématique de santé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5000 OK. Donc si on essaie de situer, il y a personne, il y a pas un médecin qui a été embauché par le promoteur pour se pencher sur les problèmes de santé, c'est ça?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

5005 C'est ça. On a référé aux instances gouvernementales qui sont neutres et qui ont normalement l'expertise.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5010 C'est la réponse. Avez-vous une deuxième question?

**PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

5015 Bien, c'est parce que, pourquoi retrouvons-nous tant de documents relatant des problèmes de santé tels que nausées, stress, troubles du sommeil, et bien d'autres chez la population vivant près des éoliennes en Europe? S'il y a tant de documents qui relatent des problèmes, pourquoi, nous, on n'avait pas de personne pour ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5020 Bon OK, là, vous dites qu'il y a plusieurs documents, est-ce que vous avez...

**PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

5025 Bien moi, je les ai, j'en ai apporté avec moi, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Parce que tantôt, on a discuté un peu de ça, puis on a eu une réponse.

5030 **PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

5035 Bien, on a eu une réponse! Bien je veux dire, moi, je trouve qu'il y a beaucoup d'autres documents qui sont faits en France, des expertises qui sont faites depuis bien des années, puis que nous, on n'a pas des années beaucoup de faites dans ça, ça fait que je me demandais pourquoi, dans le fond, qu'on n'a pas des experts qui iraient vers cette vision-là, dans le fond?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5040 Regardez, vous faites référence à d'autres documents, donc il faudrait, nous, savoir exactement de quels documents on parle, de quelles références.

Ce qu'on pourrait faire, avec ces références-là, on pourrait demander à la Direction de la santé qu'est-ce qu'elle en pense, si elle en a entendu parler, s'il y a des préoccupations, comprenez-vous!

5045 **PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

Oui, j'en ai avec moi, c'est pour ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5050 Donc, est-ce que vous pouvez les déposer à madame Poliquin en arrière s'il vous plaît?

**PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

5055 Oui, il y a pas de problème.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5060 Puis j'inviterais, à ce moment-là, monsieur Arbour à peut-être commenter – demain, vous allez être ici, monsieur Arbour, je pense que vous allez être à l'avant?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

5065 Oui, je vais être ici. Même je vais normalement pouvoir avoir la participation d'un médecin en santé communautaire au niveau des questions du bruit qui devrait être présent.

Mais je voudrais quand même mentionner que depuis au-delà d'un an, il y a un comité au niveau des directions de santé publique qui se penche sur la problématique des éoliennes et qui a fait un travail d'évaluation au niveau de la littérature qui a été fait.

5070 Personnellement, je n'étais pas membre de ce comité, donc c'est certain que je ne suis pas, au moment où on se parle, en mesure de commenter toutes les différentes études qui peuvent venir de l'Europe. Toutefois, je peux prendre connaissance de ces documents-là.

5075 Et également, s'il y a des études qui sont portées à notre attention et qu'on nous demande de commenter, je pourrai, soit moi-même ou encore avec l'aide de collègues experts, de donner un avis sur ces études-là.

5080 Mais ceci dit, les avis sur lesquels j'ai fait part jusqu'à maintenant, sont basés quand même sur certains, on va dire, constats généraux qui ont été tirés justement de différentes études. Ça empêche pas qu'il peut y avoir de nouvelles connaissances qui sont portées à notre attention, et c'est comme ça que ça fonctionne, la science, d'ailleurs. Quand on apprend de nouvelles choses, bien, il y a des fois qu'on peut réviser certaines opinions ou certaines positions.

5085

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5090 Donc est-ce que vous pourriez prendre connaissance de la liste que madame va déposer tout à l'heure, pour peut-être les commenter ou demander à votre expert demain de nous les commenter s'il y a des nouvelles choses, si vous les connaissez, si vous en avez entendu parler, si on devrait pousser l'enquête un peu plus loin de ce côté-là?

**PAR M. SIMON ARBOUR:**

5095 Bien, je pourrai voir, dans un premier temps, si ces études-là ont déjà fait l'objet d'un examen par le comité, parce que j'ai déjà toute une liste de références, dans le fond, auxquelles ce comité-là s'est référé pour porter son évaluation sur les effets sur la santé.

5100 Donc s'il y a de nouvelles études qui ont pas été regardées par le comité, bien là, à ce moment-là, je pourrai voir à consulter des personnes-ressources pour m'aider à l'évaluation.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5105 OK, merci beaucoup. Ça va?

**PAR Mme CLAIRE BROCHU:**

Oui.

5110 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Donc déposez ça à madame Poliquin.

5115

---

**NICOLE HUPPÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5120 Je prendrais une dernière personne pour ce soir. Les personnes qui se sont inscrites et qui ne seront pas passées encore auront la priorité demain après-midi et sinon, elles auront la

priorité demain soir. Donc vous restez inscrits, puis je vous invite à venir poser en temps opportun vos questions.

5125           Donc j'inviterais, pour notre dernière participante de ce soir, madame Nicole Huppé.

Bonsoir madame Huppé.

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

5130           Ma question, c'est concernant les ententes avec les municipalités. Ce serait surtout celles de Kinnear's Mills, parce que je suis allée à toutes les réunions à date concernant les éoliennes, mais les redevances, c'est souvent plus ou moins.

5135           Ça fait que j'aimerais, est-ce que c'est public, est-ce que la Commission peut avoir ça, les redevances fixes et variables, et puis ensuite, comme là, on a parlé peut-être d'un service d'incendie, est-ce qu'ils peuvent avoir des exigences envers une municipalité, pour voir le revenu net que les éoliennes pourraient rapporter à la municipalité spécialement de Kinnear's Mills?

5140           **PAR LE PRÉSIDENT:**

Regardez, quel point particulier vous souhaiteriez savoir de l'entente avec les municipalités?

5145           **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

Le revenu fixe, s'il y a un revenu fixe.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5150           Le revenu que Kinnear's Mills pourrait retirer?

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

5155           Cette garantie à chaque année, et puis s'il y a une partie qui est variable, c'est quoi qui fait que ça varie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5160           OK. Monsieur Vincent.

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

5165 Donc l'entente avec les municipalités prévoit une distribution minimale récurrente. En fait, il y a deux (2) composantes à la compensation.

Il y a une distribution représentant un pour cent (1 %) des revenus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5170

Combien?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

5175 Un pour cent (1 %) des revenus du parc éolien vont être distribués aux municipalités, en fonction du nombre d'éoliennes sur leur territoire.

On parle, le revenu étant défini comme la vente à Hydro-Québec.

5180 À ça s'ajoute une contribution, appelons ça une royauté disons, une redevance comme on dit dans le jargon qui équivaut à mille cinq cents dollars (1500 \$) du mégawatt, donc mégawatt installé dans la municipalité.

5185 Donc grosso modo, en moyenne, dans les prochains vingt (20) ans, on peut dire que la somme de ces deux (2) redevances-là, ça va correspondre à une valeur moyenne de neuf cent mille (900 000 \$) par année à l'ensemble des municipalités.

5190 À ça s'ajoute de façon exceptionnelle le cas de Thetford Mines où il y a quelques éoliennes sur son territoire. Parce que les propriétaires de certaines terres et donc, lorsqu'on tient en considération cette troisième composante là, les distributions totales municipales vont dépasser un million (1 M\$) par année.

5195 Dans le cas spécifique de Kinnear's Mills, la valeur moyenne des distributions va voisiner à peu près l'équivalent du budget municipal, on parle d'à peu près quatre cent mille (400 000 \$). Donc c'est non négligeable.

5200 Et par design, par volonté, on a voulu, nous, s'assurer qu'un des critères de ce projet-là, c'était que les municipalités devaient être partenaires, sans nécessairement investir, bien qu'elles auraient tout le loisir de le faire si elles le voulaient. Mais en échange, en fait, on s'attend pas à ce qu'elles investissent, mais nous, on va donner quand même un bon pourcentage de distribution.

Ce qu'il faut voir, c'est qu'on a essayé de viser un équilibre. Les redevances ou disons les loyers qu'on donne aux propriétaires fonciers, par souci d'équilibre, puisque évidemment il y a

5205 certaines personnes qui vont avoir l'impact de voir les éoliennes sans en avoir sur leur terrain, on a voulu calibrer les distributions globales, de sorte que les distributions totales municipales équivalaient à quelque chose près aux distributions que les propriétaires privés allaient avoir.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

5210 Monsieur Vincent, juste pour bien comprendre! Quand vous parlez des redevances, c'est le montant fixe qui est donné par le nombre de mégawatts installés.

Quand vous parlez de la distribution, c'est basé sur un rendement du parc?

5215

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

À l'origine, on avait prévu un modèle de distribution qui allait dépendre justement du taux de rendement interne annualisé. Mais c'était difficile à calculer et c'était difficile à garantir.

5220

Ce qu'on a donc suggéré aux villes, c'est d'aller avec un mode de distribution fixe, donc un pourcentage fixe d'un pour cent (1 %) des revenus qui, lui, est lié véritablement seulement à un paramètre qui est le productible. Alors qu'un taux de rendement interne, ça peut être lié à une foule de paramètres externes qui ont aucune, sur lesquels on n'a pas d'influence.

5225

Donc le pari qu'on fait, c'est que basé sur un productible moyen qui a été estimé selon nos prévisions, un pour cent (1 %) des revenus va être systématiquement donné aux municipalités en plus de la portion fixe.

5230 **PAR LE COMMISSAIRE:**

OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5235

Donc ça, c'est la première réponse pour votre première question.

Votre deuxième question, ça concernait les exigences par rapport aux incendies.

5240 **PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

C'est qu'au cours de la soirée, il a été question que peut-être que Kinnear's Mills serait obligée d'avoir un service incendie au cas qu'il y ait un incendie dans les éoliennes, c'est ça que je veux savoir.

5245

Est-ce que la compagnie peut exiger des services qu'une petite municipalité comme Kinnear's Mills qui a moins de quatre cents (400) habitants, soit obligée d'avoir des services qu'elle n'a pas présentement?

5250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Vincent.

5255 **PAR M. ROBERT VINCENT:**

Nous, on peut pas exiger de la municipalité, on peut pas faire ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5260 Sans l'exiger, est-ce que le fait d'avoir un parc éolien sur le territoire de la municipalité ferait en sorte que la municipalité devra augmenter son service des incendies? Est-ce que ça devrait lui coûter plus cher?

**PAR M. ROBERT VINCENT:**

5265

Moi, je peux pas répondre à cette question-là, j'ai pas les qualifications, monsieur le Président.

5270 Mais pour ma part, on va faire l'analyse de notre risque en présumant que la municipalité de Kinnear's Mills sera pas mieux outillée qu'elle l'est là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5275 Donc le représentant de la municipalité n'est pas ici ce soir, non. Ça fait que demain, on pourrait ramener cette question-là. On va lui demander exactement s'il l'avait envisagé et si ça l'a un impact, ça va!

**PAR Mme NICOLE HUPPÉ:**

5280 OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

5285 Merci beaucoup.



Donc ça complète nos travaux pour ce soir. Je vous invite à revenir à compter d'une heure et demie (1 h ½) demain après-midi et demain soir, merci beaucoup et bonne soirée.

5290

---

SÉANCE SUSPENDUE AU 9 SEPTEMBRE 2009 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

5295

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5300

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.

5305